

Bois départementaux de la Garenne et de la Solitude

Plan de gestion paysager
2016-2020

synthèse

[SOMMAIRE]

PRÉAMBULE _____	5
INTRODUCTION _____	7
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET _____	9
LE DIAGNOSTIC _____	14
1) Bibliographie _____	15
2) Données historiques _____	16
3) Données géographiques _____	25
4) Données climatiques _____	30
5) Cadre réglementaire et paysager _____	31
6) Enquête auprès des usagers _____	38
LE DIAGNOSTIC PAYSAGER _____	42
1) Le relief _____	42
2) Le Bois de la Garenne _____	43
3) Le Bois de la Solitude _____	53
4) La gestion différenciée et les codes d'entretien _____	57
LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE _____	62
1) Les habitats naturels et la flore _____	63
2) La faune _____	70
3) Les services écosystémiques _____	81
4) La démarche environnementale _____	84
BILAN DE LA PÉRIODE DE GESTION 2009-2014 _____	85
LA GESTION DU PARC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES _____	88
CONCLUSION _____	106

[PRÉAMBULE]

Le plan de gestion paysager 2016-2020 des bois de la Garenne et de la Solitude a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3 « élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin départemental ». Le plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site. Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des 35 unités de gestion différenciée des deux bois,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du parc selon les types de végétation, d'ouvrages et d'équipements,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Le diagnostic de l'état et de la gestion des bois a été réalisé entre mars et novembre 2015 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant de janvier 2016 et à décembre 2020.

[INTRODUCTION]

Les bois de la Garenne et de la Solitude sont situés sur la commune du Plessis-Robinson. Avec leurs 11 hectares d'espace boisé, 8,7 ha pour le bois de la Garenne et 2,3 ha pour le bois de la Solitude, ils contribuent largement à l'ossature naturelle qui caractérise la Ville. Les deux bois sont situés sur la crête du plateau de Clamart et sur le coteau nord du vallon des Blagis. Ils constituent ainsi une toile de fond forestière pour les quartiers du centre Ville, du bois des vallées et du coteau de l'étang Colbert. Les lieux ont quasiment toujours été couverts d'arbres, assurant une réserve boisée et une garenne¹, pour le monastère des Feuillants, installé au 17^e siècle au fond du vallon. Le grand boisement de l'époque, bien visible sur les cartes anciennes, forme l'origine commune des deux bois d'aujourd'hui. Pour autant, dès la seconde moitié du 19^e siècle, les bois connaîtront des histoires différentes et leur identité s'affirmera dans des formes paysagères distinctes. Le bois de la Solitude évolue vers un jardin paysagé à l'anglaise, alors que le bois de la Garenne conserve son caractère forestier, où s'impose la hêtraie chênaie.

Ces dernières années, la gestion commune des deux bois, situés l'un à côté de l'autre, a eu tendance à homogénéiser leur ambiance paysagère, valorisant surtout l'aspect forestier des lieux. Il faut aujourd'hui réaffirmer leur identité propre malgré cette proximité.

Au niveau du bois de la Solitude, des parcelles boisées ont été rachetées dès le début du 19^e siècle pour y construire la Villa Toulet, éponyme de son propriétaire. Celle-ci s'entoure d'un jardin anglais comprenant bassins, fabriques, pelouses et plantation d'arbres. Marie-Philiberte Marquis rachète en 1898 la propriété, l'agrandit et fait détruire la Villa Toulet pour y bâtir une maison bourgeoise de style néogothique, baptisée « Château de la Solitude ». Aujourd'hui, les ruines de ce château font partie du lieu, de son histoire et justifient même son nom de « Solitude », qui désignait auparavant un lieu de retrait, éloigné de l'agitation des villes. Emprunt aujourd'hui de rêveries et de fantasmagories chez les promeneurs, les vieilles pierres taillées aux motifs médiévaux et pittoresques s'entremêlent à une végétation redevenue sauvage, dans l'enceinte clôturée du château. Dans le respect du caractère du lieu, il convient donc de conserver les ruines et les vestiges des aménagements de l'ancien jardin du 19^e siècle. L'ambiance paysagère autour du château doit être plus jardinée, valorisant le lieu avec des variétés horticoles de l'époque. Le cœur du site, ainsi revalorisé, restera toutefois dans un écrin forestier avec ses lisières et le boisement Sainte Catherine.

¹ Une garenne est un bois, réserve de gibier, de lapins notamment.

Le bois de la Garenne doit conserver son caractère forestier, où s'imposent le hêtre, le chêne, le châtaignier notamment. Une petite forêt en somme. L'identité de ce bois sera d'autant plus forte que ces espaces rustiques disparaissent progressivement de la banlieue parisienne, au profit de boisements jardinés, de plus en plus aménagés. Le vocabulaire forestier doit donc s'imposer, notamment sur le plateau : futaie, taillis, fourrés, piles de bois, grumes, clairières et parcelles de gestion. Dans cette optique, les allées principales doivent rester majoritairement droites, relativement larges ; elles délimitent ainsi de petites parcelles forestières et rappellent en cela, la logique d'une exploitation sylvicole. A contrario, les allées des coteaux resteront plus étroites et sinueuses, dessinant des lacets descendant dans le fond du vallon.

Le site peut aussi être valorisé comme un belvédère sur ses environs ; il offre des vues intéressantes sur le vallon des Blagis et sur le parc Henri Sellier qui lui fait face sur le versant opposé ; et vers l'est, sur l'étang Colbert, Fontenay-aux-Roses et au-delà, sur la vallée de la Bièvre. A l'intérieur même du site, des vues peuvent être aménagées sur certains arbres majestueux, notamment les cèdres et pins qui détonnent parmi les feuillus indigènes. Ces essences exotiques rappellent une autre époque, où le bois servait de promenade aux riverains et châtelains du vallon, tel que les propriétaires du Petit Château, du Château Colbert, de la Maison Sertillanges, et de la maison de maître « Le Chez Nous », des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Egalement, l'ancien mur de clôture du couvent des Feuillants, visible par endroit dans le bois, reste le seul témoin de cette époque. Il longe en particulier l'allée droite menant à la rue Paul Rivet. Cet ancien mur doit être conservé et mis en valeur par une gestion appropriée du lierre ou des fourrés qui pourraient l'occulter.

Enfin, l'ambiance forestière sera d'autant plus appréciée qu'elle offrira ponctuellement des clairières. Lieux ensoleillés, de repos, apportant une diversité paysagère intéressante, enrichissant l'intérêt de la promenade et la biodiversité du site. Ainsi, s'il faut conserver voire développer la qualité forestière des boisements, ils doivent toutefois être contenus pour ne pas refermer les vues et les clairières. C'est un travail régulier de taille et de lutte contre la colonisation des ligneux.

Pour l'anecdote, rappelons aussi que le relief très accidenté de la zone naturelle longeant la rue Paul Rivet est issu de l'exploitation d'une ancienne carrière de sable, dont on retrouve la trace sur les cartes dès la moitié du 19^e siècle.

LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,

Véronique VERRECKT, adjointe au chef de service,

Sophie JOURDAN, chef de l'unité responsable des parcs du Plessis-Robinson, promenades vertes, collèges et établissements sociaux,

Hervé PYTLAK, adjoint au chef d'unité,

Didier ROSSEMAN, responsable technique des parcs départementaux du Plessis-Robinson

Benoît RAMOTHE, adjoint au responsable technique

Jean-François BEYO, chef de l'unité accueil et surveillance des parcs du sud du département

Joël LOUISSON, adjoint au chef d'unité accueil et surveillance

Frédéric HOGUET, chargé des travaux arboricoles et études phytosanitaires,

Désiré IMBLOT, chargé de la taille en rideaux et régénérations des boisements et alignements,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du département,

Grégoire SIMONIN, adjoint au responsable du patrimoine naturel.

Pour la collecte et la production de données réalisées dans le cadre du diagnostic, ont été organisées en particulier :

- quatre visites de terrain avec l'équipe projet (les 5 mai, 21 septembre, 22 septembre, 15 octobre 2015),
- une enquête auprès du public (mai 2014)
- quatre rencontres avec des professionnels connaissant le lieu (Thierry Bouchet, chef de service des projets paysagers ; Alain Coudrai, apiculteur sous convention au bois de la Garenne ; Renaud Garbe, responsable de l'étude écologique en 2015 des deux bois chez Biotope, et Sabine Beutin, botaniste chez Biotope.

Toutes les unités de gestion du site ont été vues et ont fait l'objet de discussion quant à leur état et leur évolution.



Visite de terrain réunissant les membres de l'équipe projet (septembre 2015).
©CD92/ S. Gauduchon.

Le comité de pilotage (validation technique du plan de gestion) a réuni l'ensemble des membres de l'équipe projet et les responsables hiérarchiques concernés : les chefs de services et la Direction, à savoir Elisabeth DUJARDIN, directrice et son adjoint, Jean SCHNEBELEN.

Détails des étapes concernant l'élaboration du plan, ordonnées par la procédure DPJP-PRO13-M3.

Les étapes d'élaboration :

1- Réunion de lancement

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

1.1- Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

1.2- Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.

1.3- Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.

1.4- Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,

1.5- Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête auprès du public...)

2- Réalisation du diagnostic

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

2.1- Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).

2.2- Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).

2.3- Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.

2.4- Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site.

2.5- Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.

2.6- Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).

2.7- Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

3- Définir le caractère unique du lieu

Responsable : équipe projet (validation comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ces éléments serviront d'introduction au plan de gestion et guideront les gestionnaires dans leurs décisions. Ils permettront de définir le champ d'actions pour

accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

4- Construction du plan de travail

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1- Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2- Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

5- Réunion du comité de pilotage

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail. L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée : valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

6- Construction du tableau de bord

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ; leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi.

Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

7- Rédaction de la synthèse du plan de gestion

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion.

Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

8- Validation du plan de gestion

Validation technique par la DPJP.

Validation politique par le Président du conseil départemental.

9- Communication du plan de gestion

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

10- Mise en œuvre du plan de gestion

Responsable : Chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1- Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2- Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3- La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

11- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)

Responsable : Chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

11.1- Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

11.2- Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic est très certainement l'étape la plus importante dans l'élaboration du plan de gestion paysager. Il constitue en effet un état initial et complet des deux Bois afin d'identifier et d'anticiper les besoins et les problématiques de gestion. La qualité du plan de travail sur les cinq prochaines années est donc conditionnée par la complétude de ce diagnostic.

1) Bibliographie

- Etude écologique préalable à l'aménagement du bois de la Garenne au Plessis Robinson. CG92, DEV. Rapport de stage Melissandre Amory. 1996.
- Bois de la Garenne, orientations d'aménagement. CG92. DEV. Division des études et du paysage, Patrice Lapersonne. 1998.
- Bois de la Garenne, mise en place d'un suivi du peuplement avifaunistique. CG92, DEV, Henri-Pierre Roche (ornithologue). 1998
- Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine. CG92, avril 2001.
- Bois de la Solitude, diagnostique du boisement. CG92, DEV, Division territoriale sud. Christophe Renvoisé, Philippe Krakovinsky, Désiré Imblot. 2001
- Bois de la Solitude, notice historique (synthèse des études GRAHAL, 1996). CG92, DEV, Division information et développement, CEDRE, Véronique Verreckt. 2001
- Bois de la Solitude, volet paysager. CG92, DEV, Division des études et du paysage, Thierry Bouchet. 2001
- Bois de la Garenne et de la Solitude. ENS. Etudes écologiques. Office de Génie Ecologique (OGE). 2002
- Etude faune/flore, avifaune, chiroptères et colonies d'abeilles au bois de la Garenne. Atelier Cepage, 2005.
- Etudes pour le suivi écologique, la protection et la gestion du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine. Diagnostic et plan de gestion des bois de la Garenne et de la Solitude. Biotope et Cabinet Pierre Grillet. 2009.
- Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine, BIOTOPE. 2010.
- Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), CG92. 2011.
- TopoGuides, Rando citadines des Hauts-de-Seine. FFR. 2011.
- Mémoguide des parcs du Plessis-Robinson. DPJP, 2014.
- Recueil de cartes historiques, fiche du parcours du patrimoine de la Ville du Plessis Robinson et panneaux d'exposition sur « La Solitude ». Sources Archives municipales du Plessis Robinson.
- Inventaire faune / flore et préconisations de gestion des bois de la Garenne et de la Solitude. BIOTOPE, 2015.
- Inventaire arboricole pied à pied des bois de la Garenne et de la Solitude. Forestière Chasseval La Bussière, 2015.
- Synthèse ornithologique des bois de la Garenne et de la Solitude. CG92, DPJP, Bruno Lebrun. 2015.

2) Données historiques

Source : étude historique et archéologique de décembre 1996 réalisée par la société GRAHAL (Groupe de Recherche Art, Histoire, Architecture et Littérature) ; notice historique de Véronique Verreckt (2001) ; synthèse d'archives du Plessis-Robinson, Vincent Le Gall.

Au 17^e siècle, les bois de la Garenne et de la Solitude sont inclus dans un ensemble de parcelles boisées et cultivées appartenant à des propriétaires privés et à l'ordre religieux des Feuillants. Ces moines s'installent au Plessis en 1613 et étendent progressivement leur propriété au cours du siècle. Celle-ci fut ainsi composée : de l'enclos des Feuillants, réunissant l'église, les bâtiments monastiques, le jardin, le verger et le bois, le tout occupant le coteau et le fond du vallon ; le bois de la Haute-Vallée, aujourd'hui bois de la Solitude, coteau planté d'arbres qui constituaient la réserve de coupe des religieux ; et du bois de Fromont, actuel plateau du bois de la Garenne, aux même attributions. Ces bois étaient principalement constitués de chênes et de châtaigniers.



Carte des environs de Paris ; par l'Abbé de la Grive, 1740.
(extrait : zoom sur le Plessis)

A l'époque, ce vaste ensemble forestier s'étendait de l'actuel boulevard du Moulin de la Tour (au nord), à l'avenue du général Leclerc (au sud), et de la rue du Progrès à l'ouest à l'avenue Paul Langevin (à l'est).



Localisation approximative du domaine des Feuillants sur la carte actuelle du Plessis-Robinson. Superposition Olivier Bouviala. Source : Carte des environs de Paris par l'Abbé de la Grive, 1740 et carte du Géoportail.

En 1791, suite à la révolution française et à la saisie des biens de l'Eglise par l'Etat, la propriété des Feuillants, d'un peu plus de 14 ha, est revendue à F. Faucon et son épouse. En 1835, un peu plus de 3 ha de la propriété (côté bois de la Haute-Vallée) sont revendus à E.-N. d'Heurle et sa belle-sœur M.-G. Auger. Par la suite, les successives reventes des parcelles, et de leur allotissement, annoncent un avenir différent aux deux bois, dont les caractères paysagers s'affirmeront au cours de la seconde moitié du 19^e siècle.

Histoire du bois de la Solitude

A compter de 1856, J.-B. Toulet acquiert différentes parcelles du bois de la Haute-Vallée et une partie du Bois brûlé contigu. Il y édifie alors une habitation, dite « Villa Toulet », présentée comme une maison de campagne en 1881. Celle-ci comprend un jardin paysager, dit « jardin accidenté », avec des bassins, pelouses, grands arbres et fabriques (2 chalets, serre hollandaise, maison de jardinier).



Photos du début du 20^e siècle.
Archives municipales de la Ville du Plessis-Robinson.

La propriété s'étendra encore en 1881 et sera revendue en 1895 à L. Monteil sous l'appellation « Villa Toulet ». Ce dernier la revendra 3 ans plus tard, en 1898, à Marie-Philiberte Marquis, riche héritière d'une grande famille de chocolatier parisien (les chocolats « Marquis »). Celle-ci agrandit encore la propriété par l'acquisition d'une parcelle de l'ancien Bois brûlé et fait détruire la Villa Toulet pour bâtir une grande maison de style néogothique, citée plus tard comme propriété d'agrément et baptisée alors « Château de la Solitude ». La structure pré-existante du parc est conservée avec ses pavillons, kiosques, serre, bassins et potager. Quatre statues, figures allégoriques des quatre saisons, ornent le parc. Ces dernières sont actuellement conservées au Moulin Fidel, alors que des moulages agrémentent le jardin de la Mairie.

Cette période marque fortement le caractère du lieu, qui évolue en un siècle, d'un simple coteau boisé à un jardin paysager à l'anglaise avec comme tête de composition, le château néogothique de la Solitude. L'actuel bois de la Solitude, avec les ruines du château et les vestiges de l'ancien jardin, porte encore cette identité du début du 20e siècle. Identité bien distincte du bois de la Garenne, qui s'affiche, lui, comme un témoin de l'ancien bois de Fromont.



Extrait de la Carte de 1900 du Plessis. On y distingue notamment le dessin du jardin anglais du bois de la Solitude.
Archives municipales de la Ville du Plessis-Robinson.

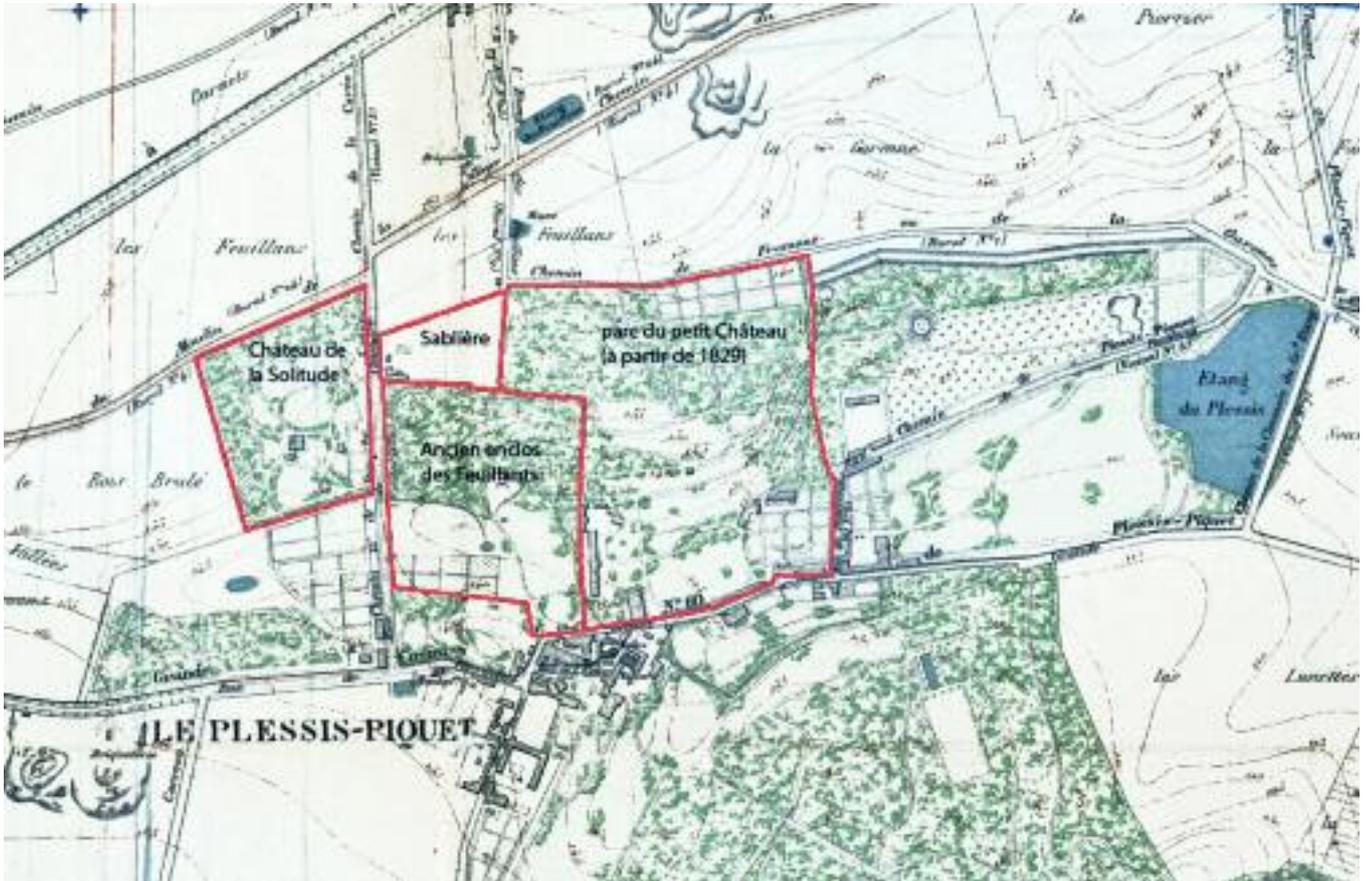
Les propriétaires se succèdent ensuite. D'après certains auteurs, le château de la Solitude aurait abrité, durant la première Guerre Mondiale, un bal clandestin. Dans son roman "Le Bal du Comte d'Orgel", publié en 1924, Raymond Radiguet y situe la fameuse scène du bal. Dans les années 1920, la propriété devient une élégante maison de santé. René Viviani, grande figure de la Troisième République, cofondateur de L'Humanité avec Jean Jaurès, y vivra ses derniers instants. A partir de 1937, le château accueille une congrégation de religieuses Carmélites jusqu'en 1956. L'année suivante, l'Etat en devient propriétaire jusqu'en 2001. En 1957, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports y aménage un collège d'enseignement technique, destiné aux jeunes filles enceintes. En 1968, un foyer maternel est construit dans le parc, à l'ouest, par la CAF de la région parisienne. Le collège fermera en 1976, marquant la fin de vie du château. En 1977 et 1978, la bâtisse est squattée. Deux incendies successifs détruisent la bâtisse ; ainsi abandonnée, elle deviendra une ruine.

En 1987, le Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale souhaite y développer un projet d'établissement pour personnes handicapées mentales. Deux ans après, un bail emphytéotique est signé entre le Ministère et l'association « Les Robinsons » (depuis 1991, fusion avec l'association « Les amis de l'atelier »).

En 1991, le plan d'occupation des sols de la Ville du Plessis-Robinson classe la partie parc du bois de la Solitude en zone ND (zone naturelle), avec une protection EBC (espace boisé classé). En 1995, dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles (ENS), le Département des Hauts-de-Seine classe le bois, dont il deviendra gestionnaire en 2002. Le Département le rachète finalement à l'Etat en 2009.

Histoire du bois de la Garenne

L'actuel bois de la Garenne est principalement constitué de trois anciennes propriétés : au nord-ouest, la sablière Blanchaud ; au sud-ouest, l'enclos des Feuillants ; et à l'est l'ancien parc boisé du Petit Château.



Plan de 1900, situation des 4 grandes parcelles historiques des Bois de la Garenne et de la Solitude.
Plan issu des Archives municipales de la Ville du Plessis-Robinson.

Précisément, le grand coteau sud-est du bois de la Garenne provient d'une ancienne propriété privée jouxtant à l'ouest l'enclos des Feuillants. Elle se composait d'une grande maison bourgeoise, de deux corps de logis, de cour, basse-cour, divers communs, d'un jardin planté, d'un verger, d'un potager et d'un grand parc arboré, avec des terrasses sur le coteau. La propriété est alors surnommée par les habitants « le Petit Château ». Les propriétaires se succèdent. En particulier, de 1799 à 1813, Frédéric-César de la Harpe, ancien précepteur du tsar Alexandre I^{er} de Russie et amateur d'art des jardins. Il écrit dans ses mémoires « J'ai abandonné le soin des affaires publiques, la culture de mes arbres absorbe presque tout mon temps. Je manie bien plus la bêche et la serpe que les livres et la plume, j'ai même beaucoup de peine à reprendre celle-ci (...) Au milieu des arbres et des arbustes appartenant aux quatre parties du monde, je deviens de plus en plus cosmopolite ». Cet esprit n'est pas sans rappeler l'illustre écrivain romantique de la proche Vallée-aux-loups, René de Chateaubriand.

La propriété sera agrandie plus tard en 1829 par Camille-Henri Desabie, qui rachète une parcelle au nord, aboutissant à la route des vallées ou chemin de Fromont, l'actuelle rue de la Garenne. Il y aménage un parc à l'anglaise, dont les allées en lacets parcourent encore le coteau. Les grands cèdres, que l'on peut encore admirer aujourd'hui, sont les témoins vivants de ce jardin.



Photos du parc du Petit Château. 1880 environ. Archives municipales de la Ville du Plessis-Robinson.

En 1919, la propriété est achetée par Maurice Lewandowski, directeur du Comptoir national d'Escompte de Paris et c'est sa veuve qui cédera l'ensemble en 1952 au Département de la Seine, désireux d'y établir la Cité de l'Enfance. Une rue située à la sortie sud-est du bois de la Garenne rend hommage à leur fille, Marguerite, tuée en 1944 lors d'une mission de secours à des victimes de guerre.

A l'ouest, le plateau du bois de la Garenne appartenait à une grande parcelle forestière du bois de Fromont. Suite à la révolution française, la parcelle est allotie et les propriétaires se succèdent. En particulier, en 1857, Marie Geneviève Auger vend une partie des lots à Louis Blanchaud, carrier, qui exploitera la sablière déjà présente (l'actuelle ZNP des Feuillants au relief encore bien marqué). Il y fait construire une maison qui sera détruite en 1961, lorsque le Département de la Seine rachète la parcelle pour y agrandir la Cité de l'Enfance.

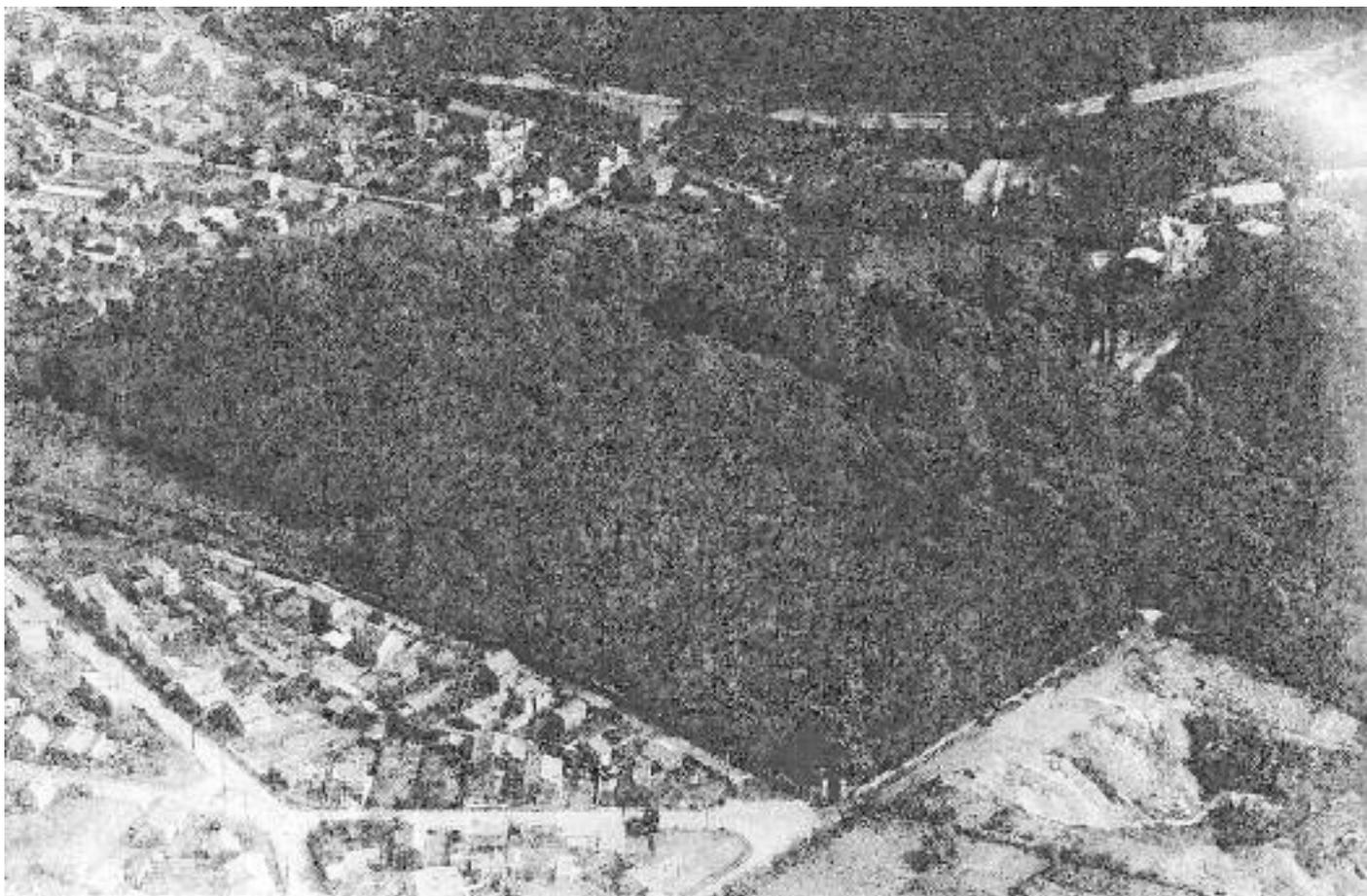
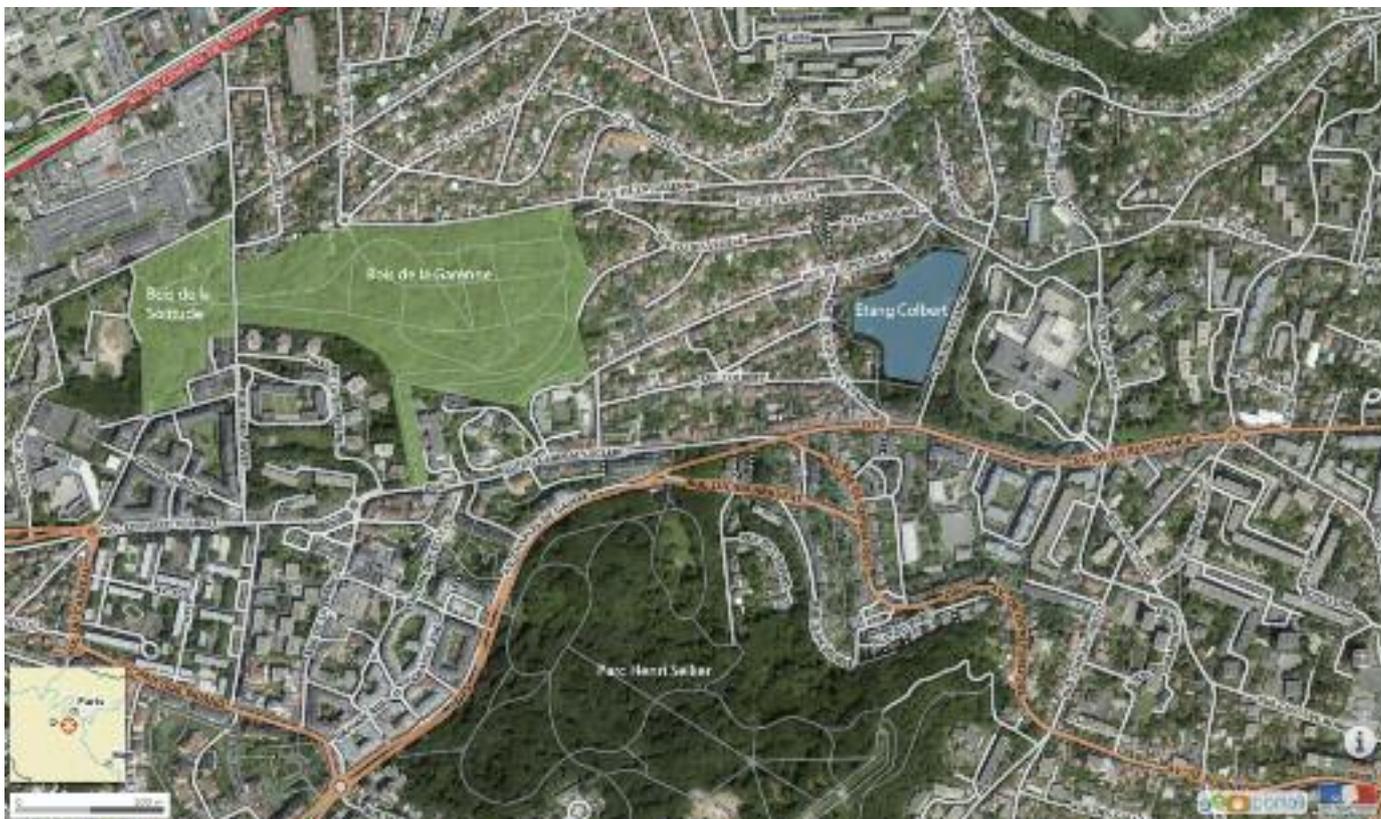


Photo aérienne du 19 avril 1953. La carrière de sable est bien visible en bas à droite de l'image.
Source : Géoportail

Dans le même temps, en 1963, le Département rachète une grande parcelle, en coteau et fond de vallon, qui agrandira également la Cité de l'Enfance et ajoutera une partie boisée au futur bois de la Garenne (l'actuelle ZNP de la Boissière au sud-ouest du parc). Cette parcelle portait l'enclos des Feuillants où étaient bâtis l'église, les bâtiments monastiques et agricoles. Entre la Révolution française et l'époque moderne, la parcelle hébergeait une grande propriété bourgeoise avec jardins, vergers, terres cultivées et bois, appartenant un temps à la famille Navier (de 1824 à 1903). La maison abrita ensuite une institution religieuse, les sœurs de Saint Vincent de Paul. La bâtisse appelée alors « Le Chez Nous », servit jusqu'au début des années 1960 d'école privée des filles de Saint-Geneviève.

Suite à la construction de la Cité de l'Enfance, le haut du bois, sans gestion particulière, évolue naturellement et les arbres recolonisent progressivement le coteau. Il retrouve un caractère sauvage, cerné par des quartiers de plus en plus construits. Ce contraste, entre milieu forestier et bâti, en fait un espace de nature, réserve de biodiversité et marqueur des coteaux des vallons de la Bièvre, où il s'associe avec le parc Henri Sellier, la Vallée-aux-Loups et

le coteau boisé de Fontenay pour donner une grande unité paysagère, des crêtes boisées du plateau de Clamart (partie orientale du grand plateau de la Beauce). Aussi, en 1995, dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles (ENS), le Département des Hauts-de-Seine classe le Bois et le rachète à la Ville de Paris en 1998.

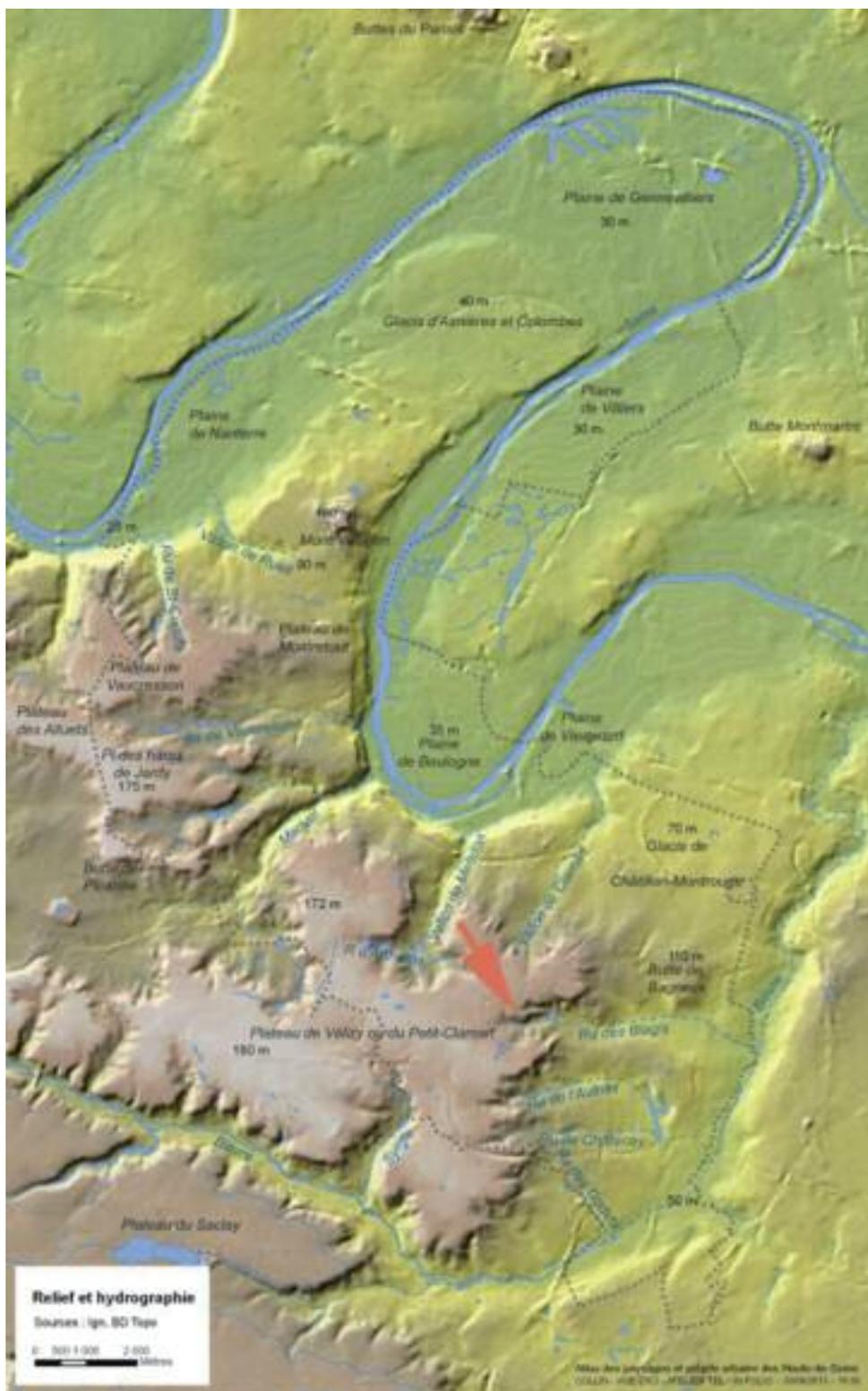


Emprise actuelle des Bois de la Garenne et de la Solitude.
Fond de carte : Géoportail.

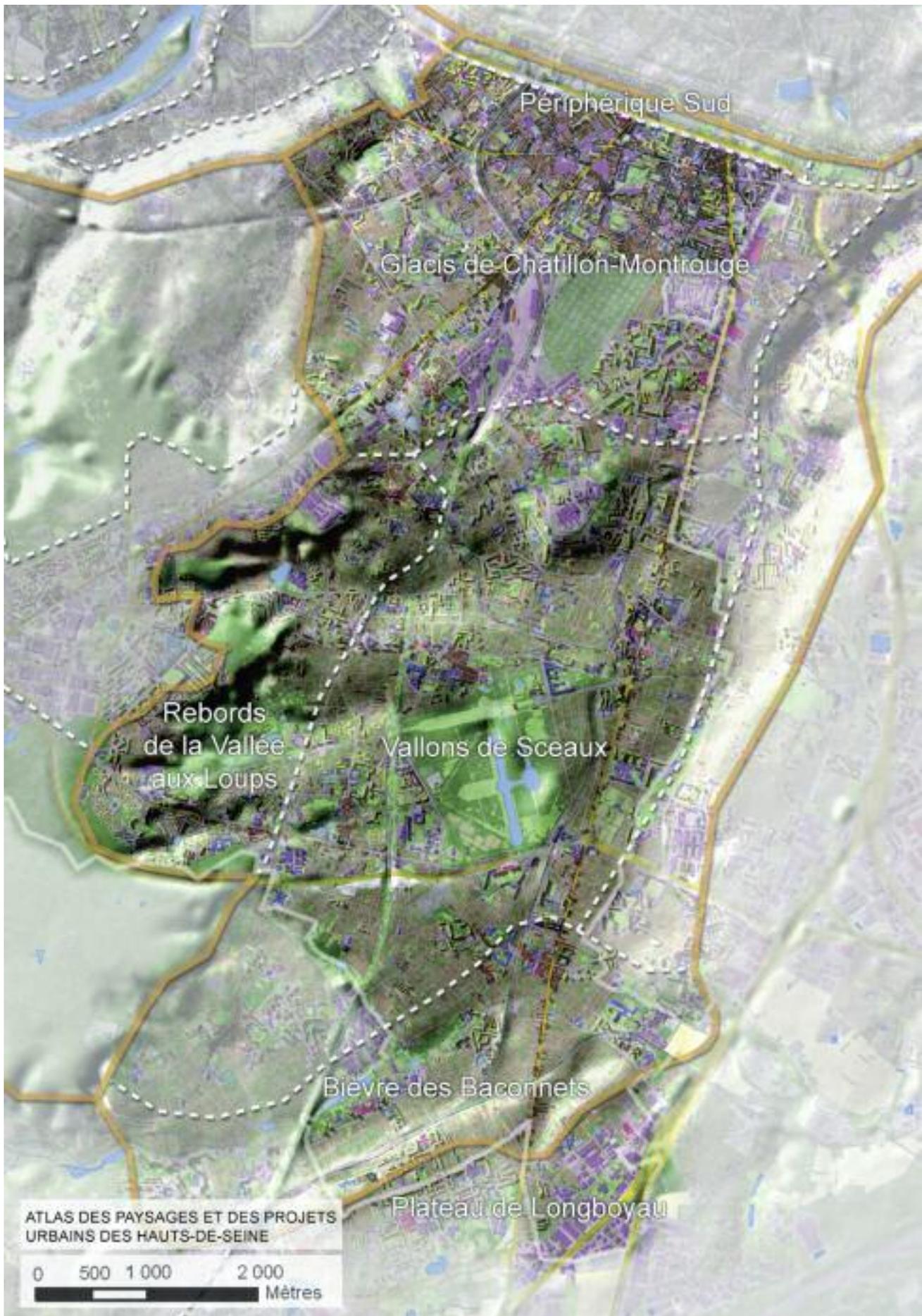
3) Données géographiques

Les bois de la Garenne et de la Solitude sont situés en crête du plateau de Clamart, unité paysagère appartenant au grand plateau de la Beauce. Dans l'atlas 2015 des paysages des Hauts-de-Seine (CAUE 92), les deux bois appartiennent à la sous unité appelée « Les rebords de la Vallée-aux-Loups ».

Ils sont situés sur le versant septentrional du vallon des Blagis ; le versant opposé étant occupé en partie par le parc Henri Sellier.

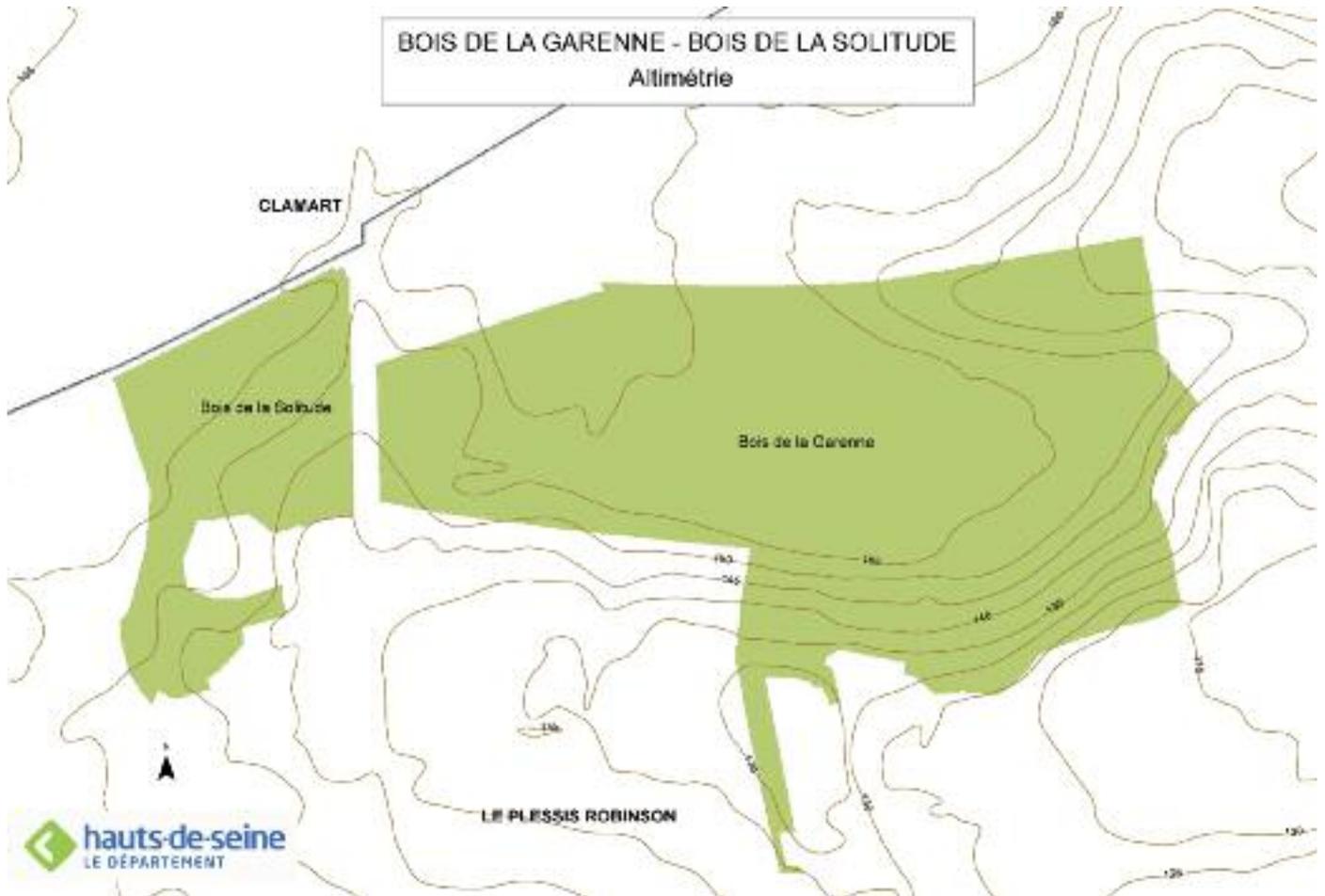


Situation des deux bois en crête du coteau nord du vallon des Blagis. Relief et hydrographie des Hauts-de-Seine. Atlas des paysages des Hauts-de-Seine.



Carte de l'unité paysagère des versants de la Bièvre d'Antony à Montrouge.
Atlas des paysages des Hauts-de-Seine.

Le plateau du bois de la Garenne culmine entre 155 m et 160 m d'altitude. Le coteau au sud du bois descend vers le fond du vallon des Blagis (Cité de l'Enfance), alors que le coteau à l'est s'oriente directement vers la grande vallée de la Bièvre (belvédère exceptionnel au niveau de l'entrée Levandowska). Quant au bois de la Solitude, il affiche une déclivité progressive vers le fond du vallon, plus au sud, que l'on observe très bien en parcourant la rue Paul Rivet.



Vue sur la vallée de la Bièvre depuis l'entrée Levandowska.

Le sous-sol des bois est constitué de deux couches géologiques affleurantes :

- les meulière et argiles à meulière de Montmorency, constituent le sous-sol d'une partie nord du bois de la Solitude et d'une partie nord-ouest du bois de la Garenne ;
- les sables de Fontainebleau, situés sous la couche précédente ; constituent principalement le coteau nord descendant dans le fond du vallon.

Le sol constitué est ainsi filtrant et profond, limoneux, et affiche un pH acide. Ce sol conditionne notamment la présence de la hêtraie chênaie acidophile et de la chênaie sessiliflore (dominance du chêne sessile, du hêtre, du châtaignier et du charme).



Au niveau hydrologique, le sous-sol perméable des bois (sable) assure un service fondamental pour la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Les 11 hectares de sol naturel permettent en partie l'infiltration de l'eau et sa percolation jusqu'à la nappe phréatique des sables de Fontainebleau, quelques dizaines de mètres plus en profondeur. Autrefois les eaux de ruissellement formaient un ru qui alimentait les quelques bassins des propriétés du fond du vallon. Aujourd'hui un réseau de collecteurs enterrés conduit les eaux résurgentes et de ruissellement vers l'étang Colbert. Ce dernier avait

été creusé sur les ordres de Colbert pour justement collecter les eaux de ruissellement du Plessis, de Clamart, Fontenay et Châtillon, afin d'alimenter le bourg et le parc de Sceaux (cascades, fontaines et jeux d'eaux). Avant cet ouvrage, le site était pourvu d'un ancien moulin alimenté par les eaux de la fontaine des Renards et les eaux de pluie du vallon recueillies dans un petit étang.



Carte vers 1750. On distingue bien le réseau hydrographique (en bleu) longeant le sud du boisement et marquant le fond naturel du vallon. Archives municipales de la Ville du Plessis-Robinson.

4) Données climatiques

Au niveau climatique, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18° C en moyenne), des hivers doux (6° C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris). Il faut noter que l'urbanisation provoque une augmentation de la température ainsi qu'une baisse du nombre de jours de brouillard par rapport aux territoires franciliens de la grande couronne. Les vents dominants sont de secteur ouest/sud-ouest en automne et en hiver, de secteur nord / nord-ouest au printemps et en été. L'évolution du climat au cours du 21^e siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec (Météo France).

5) Cadre réglementaire et paysager

■ Espace Naturel Sensible inscrit au Schéma départemental des ENS des Hauts-de-Seine (avril 2001)

Le texte suivant est en partie extrait du schéma :

Les bois de la Garenne et de la Solitude appartiennent à un ensemble homogène d'espaces naturels remarquables dominant les pentes de la Bièvre. Majoritairement composés de boisements, les parcs de la Roseraie, de la Vallée-aux-Loups, d'Henri-Sellier, les deux bois Garenne et Solitude, le talus de Fontenay forment une crête boisée discontinue sur les franges est du plateau de Vélizy et les sommets du coteau de la rive gauche de la Bièvre. Cette crête est en fait l'extrémité septentrionale d'une très longue continuité d'espaces boisés occupant une position similaire - forêt de Verrières, aux franges du département, rocher de Saulx-les-Chartroux en Essonne... qui s'étire jusqu'à la forêt de Fontainebleau. Cette appartenance à un grand paysage régional prend toute sa mesure au travers des vues extraordinaires qui s'offrent sur la vallée de la Seine et le sud de l'agglomération parisienne, depuis les nombreux belvédères du site. C'est tout autant l'idée d'une géographie naturelle qui s'exprime ici que celle d'une nature vivante et riche.

Le schéma départemental fixe des objectifs et des exemples d'actions pour la conservation et la mise en valeur de ces espaces naturels :

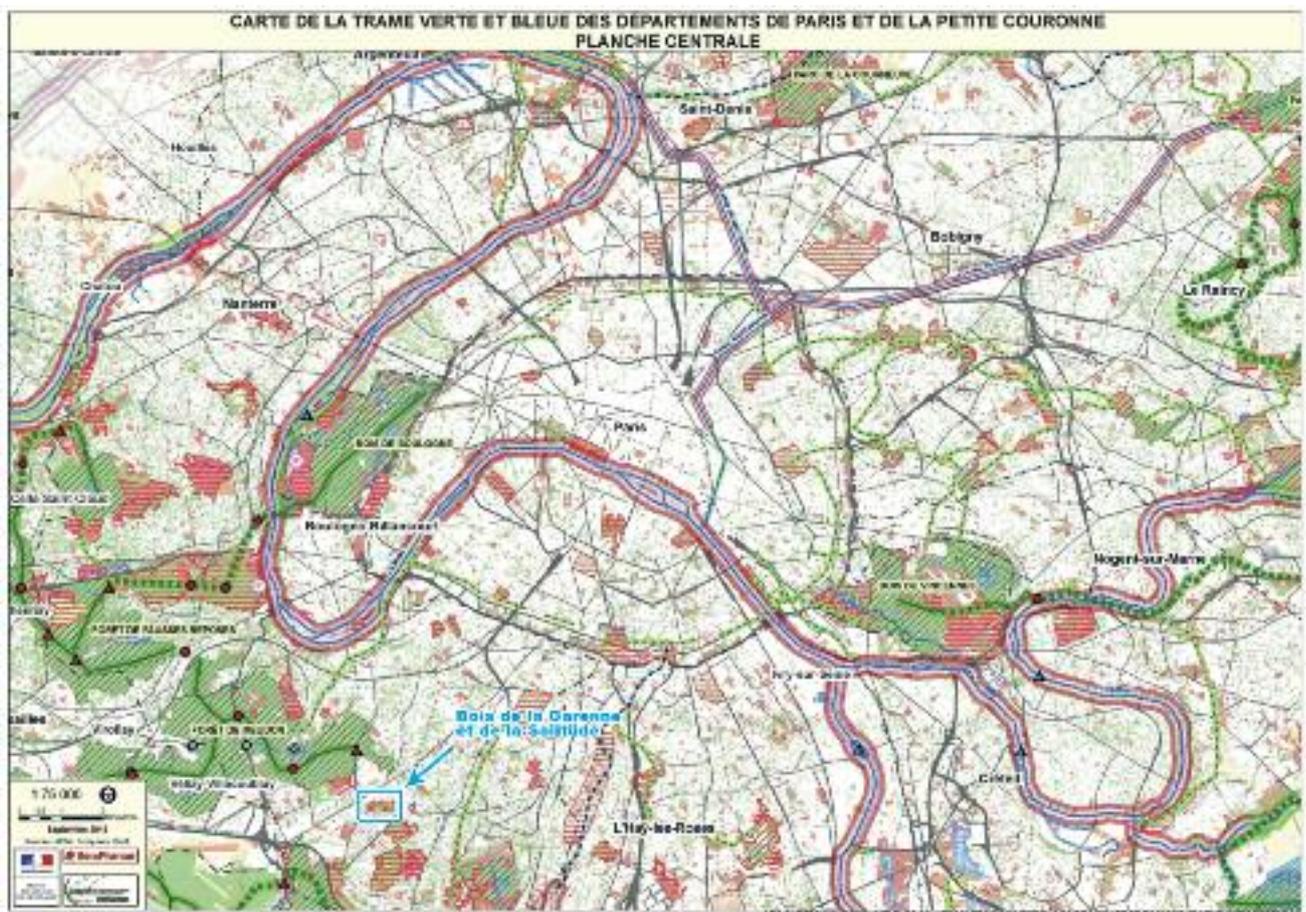
- renforcer la continuité paysagère entre ces espaces
 - mettre en valeur les belvédères sur le territoire et en créer de nouveaux ;
 - renforcer les relations visuelles entre espaces ;
 - pérenniser la présence d'espaces naturels ouverts offrant des vues et de vastes respirations ;
 - maîtriser l'urbanisation des pentes et des crêtes autour des espaces naturels du site.
- assurer une relation paysagère de qualité entre nature et ville
 - protéger les ensembles de jardins potagers des cités-jardins ;
 - assurer un traitement adapté des voies parcourant le site à caractère champêtre (bas-côtés enherbés...) ;
 - privilégier un urbanisme à dominante végétale forte pour les quartiers avoisinants ;
 - créer des liaisons vertes (promenade-des-quatre-forêts...) et mettre en valeur les accès aux espaces naturels (traitement des entrées).
- Renforcer l'unité d'image des crêtes boisées
 - planter des espèces forestières à grand développement.

- Préserver les qualités écologiques du site
 - préserver les espaces les plus fragiles de tout accès du public ;
 - pérenniser la présence des espèces les plus sensibles (protection des habitats, gestion adaptée) ;
 - maintenir et renforcer les pratiques de gestion différenciée.

En particulier, le bois de la Garenne abrite des espèces sensibles protégées par la loi qu'il convient de conserver (Alisier de Fontainebleau, Orvet, Chouette hulotte, Murin de Daubenton notamment).

■ Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Issu de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, un SRCE doit être établi par région. L'objet étant de protéger la biodiversité en conservant ses réservoirs et ses corridors. Le SRCE représente le volet régional de la Trame verte et bleue nationale. C'est un document cadre qui s'impose aux documents d'urbanisme, dans un rapport de "prise en compte" (c.à.d. qu'il oblige une compatibilité, avec toutefois des dérogations possibles mais toujours justifiées). Révisé tous les 6 ans, le premier volet a été adopté par le Préfet de région le 21 octobre 2013. Certains de ses objectifs sont particulièrement attachés aux départements de Paris et de la petite couronne. Des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, comme les parcs, grands cimetières, espaces naturels locaux, ont été identifiés. Ils abritent



Extrait de la carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne (SRCE)

une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts. Pour les Hauts-de-Seine, le SRCE mentionne les parcs des Chanteraines, de l'Île Marante (Pierre Lagravère), de Saint-Cloud, d'Henri-Sellier, la Vallée-aux-Loups et Sceaux. Bien que les deux bois ne sont pas cités explicitement, leur proximité avec les autres grands parcs de la localité leur confère évidemment un rôle important dans la trame verte départementale. Ils apparaissent toutefois sur la carte de synthèse.

Le plan d'action stratégique du SRCE fixe les orientations et les actions à conduire en milieu urbain et sur ces secteurs en particulier :

- développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (sol, eau, air, règnes végétal et animal) ;
- assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées ;
- valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville ;
- préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation ;
- préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines ;
- valoriser les espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises, des bailleurs sociaux et des collectivités...) qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville (valorisation des friches, promotion de la gestion différenciée dans les jardins et espaces verts...) ;
- valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...) ;
- passer d'une gestion intensive à une gestion écologique (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics ;

■ Les itinéraires de randonnées passant par les bois de la Garenne et de la Solitude

- Le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) : le Sentier des bois

L'article L. 361-1 du Code de l'environnement dispose que « le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ». Ce





document doit identifier les cheminements de promenades pédestres, cyclistes ou équestres empruntant aussi bien les voies publiques que les sentiers appartenant aux personnes publiques ou privées, moyennant la conclusion de conventions avec ces personnes. Il convient aussi de souligner que le PDIPR est un instrument de protection forte puisque juridiquement opposable aux tiers.

Le document comprend les GR[®], balisés en “blanc et rouge”, qui sont principalement des sentiers linéaires d’importance nationale ; les GR de Pays[®] (GRP), balisés en “jaune et rouge”, d’importance régionale ; et les PR[®] (Promenades et Randonnées), balisés d’un trait jaune, qui proposent des itinéraires d’une durée inférieure à une journée de marche et qui maillent tout le territoire. La palette des PR[®] répond à tous les goûts et à tous les niveaux.

Le PR[®]5, le Sentier des bois débute dans la vallée de la Bièvre, traverse Bourg-la-Reine, le Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, rentre dans la forêt de Meudon par le bois de Clamart. Il ressort de la forêt par Chaville, qu’il traverse et pénètre dans la forêt de Fausses Reposes. Il se termine à la gare de Vaucresson. Au bois de la Garenne, il relie l’entrée de l’avenue du Général Leclerc avec celle de la rue Paul Rivet et au bois de la Solitude, il relie l’entrée de la rue Paul Rivet à l’entrée de la rue de la Côte Sainte-Catherine.

Egalement, une Randocitadine[®], l’Itinéraire n°23, nommé « le parc Henri Sellier », est décrite dans le Topo-guide[®] des Hauts-de-Seine. Cette randonnée offre en réalité une succession d’espaces verts s’étendant au-delà du parc Henri Sellier : l’étang Colbert, le bois de la Garenne et le parc de la Vallée-aux-Loups, soit un itinéraire de 7.5 km. Au bois de la Garenne, l’itinéraire relie l’entrée de l’avenue du Général Leclerc à celle de la rue Levandowska.

- Les parcours buissonniers des Hauts-de-Seine : la promenade des Quatre forêts et la promenade villageoise de la Seine et de la Bièvre

Le schéma départemental des parcours buissonniers programme la réalisation d’une trame de plusieurs promenades vertes et d’une promenade bleue reliant les grands parcs départementaux entre eux, d’une part à la vallée de la Seine, d’autre part aux autres espaces de nature du département. Ce schéma s’articule avec le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Les parcours buissonniers sont balisés en vert (promenades vertes) et en bleu (promenade bleue).

- La promenade des quatre forêts

Cette promenade relie principalement les grands espaces forestiers constitutifs de l’identité du département au même titre que la vallée de

la Seine. Selon le principe de l'anneau vert régional, son tracé assure une continuité écologique et paysagère entre la vallée de la Bièvre et la vallée de la Seine. Il établit, de ce fait, des relations avec les départements de l'Essonne et des Yvelines. Ce parcours alterne les ambiances de forêts et de vallons et minimise les séquences les plus urbaines.

A partir de la forêt de Verrières ou bien à partir du parc de Sceaux, le cheminement de cette promenade traverse successivement le parc de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry, le parc Henri Sellier, le bois de la Garenne et le bois de la Solitude au Plessis-Robinson. Son parcours est jalonné de Calocèdres, un conifère d'ornement originaire d'Amérique du Nord, facilement remarquables dans les boisements de feuillus. Dans les deux bois, son itinéraire est identique au PR[®]5, le Sentier des bois.

- La promenade villageoise de la Seine et de la Bièvre

Cette promenade débute sur le bas plateau de Montrouge, à la hauteur de l'aqueduc de la Vanne et s'achève dans le bois de la Garenne au Plessis-Robinson, sur les franges du haut-plateau de Meudon. Tout en révélant une grande diversité de reliefs, cette liaison relie un territoire de centres anciens, à l'ambiance villageoise, aux grands parcs et aux forêts du sud des Hauts-de-Seine. Elle se compose de deux branches en lien avec la promenade des vallons de la Bièvre à laquelle elles sont raccordées.

L'itinéraire pénètre dans le bois de la Garenne par l'entrée de la rue Levandowska.

6) Enquête auprès des usagers

L'enquête réalisée sur les bois de la Garenne et de la Solitude a eu pour objectifs de connaître la perception du lieu selon son public, de recueillir des critiques positives et négatives, ainsi que des suggestions d'amélioration. Aussi les personnes interrogées devaient répondre à quatre questions posées oralement par l'enquêteur, qui complétait ensuite le questionnaire. L'échange pouvait être relativement rapide (quelques minutes) ou beaucoup plus long, selon la connaissance du lieu par la personne interrogée, selon son attachement et son histoire personnelle.

L'enquête a été menée principalement lors de la journée « développement durable » organisée par la Ville du Plessis-Robinson le dimanche 18 mai 2014. A cette occasion le Département des Hauts-de-Seine disposait d'un stand pour présenter les parcs départementaux, leur gestion et réaliser l'enquête auprès des robinsonnais. L'enquête a été complétée plus tard, entre septembre et octobre 2015 par les agents d'accueil et de surveillance du parc, en interrogeant les usagers directement sur les sites. 38 questionnaires ont été complétés correspondant à plus d'une cinquantaine de personnes interrogées (les personnes en couple ou en famille répondaient à un seul questionnaire, si les réponses étaient différentes elles y étaient notées).



Stand de la Direction des parcs, jardins et paysages à la journée « Développement durable » du Plessis-Robinson (18 mai 2014).

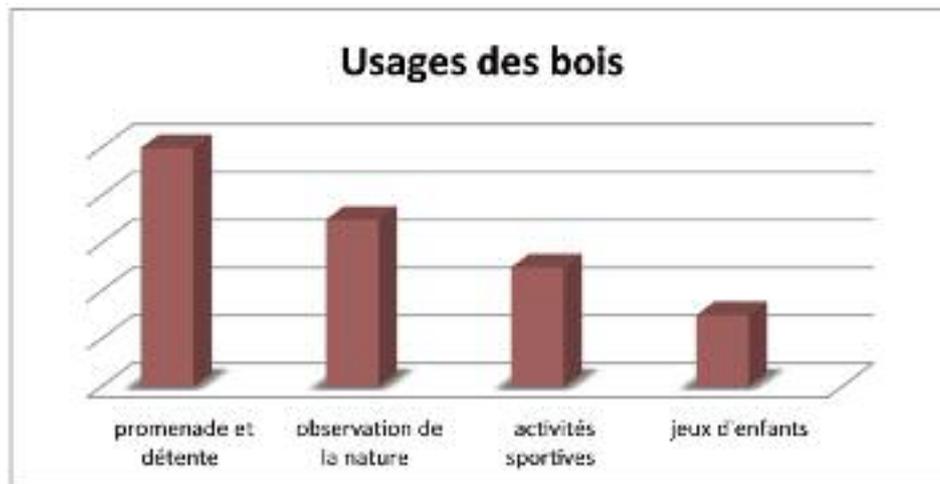
Résultats de l'enquête

- Première question :

Pour vous quelle est la première vocation de ce parc ? (Quelles pratiques avez-vous ?)

A classer par ordre de priorité de 1 à 4 : (n°1 le plus important)

- promenade et détente hors de la ville n°.....
- observation de la nature n°.....
- sport (jogging, randonnée...) n°.....
- jeux (enfants) n°.....

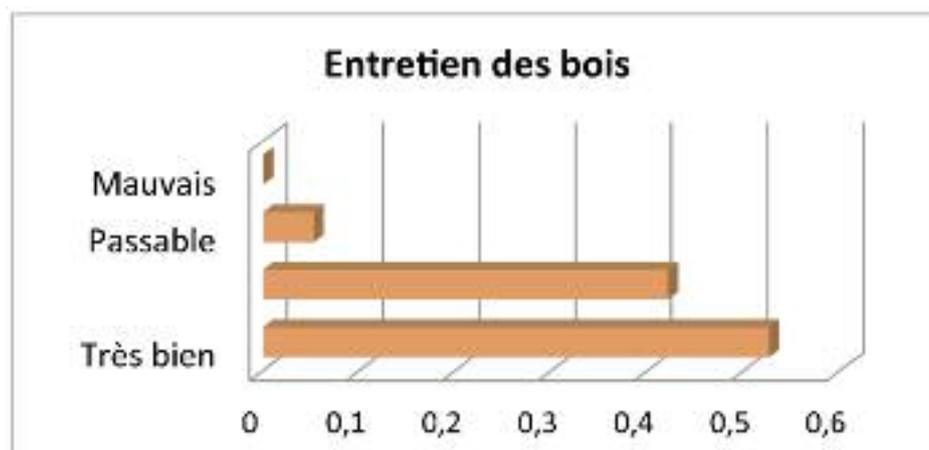


Pour les répondants, la première vocation des deux bois est la promenade et la détente.

- Deuxième question :

Comment jugez-vous l'entretien du parc (propreté et qualité paysagère) ?

- Très bien Satisfaisant passable mauvais



En grande majorité, les répondants jugent les deux bois bien entretenus.

- Troisième question :

Point(s) positif(s) du parc ?

Le caractère sauvage, forestier / la gestion écologique respectueuse de la nature / la qualité d'entretien (peu de déchets) / le calme de la promenade

Point(s) négatif(s) ?

Trop de grillage / trop faible fréquentation du Bois de la Solitude / trop de chiens non tenus en laisse

- Quatrième question :

Suggestion(s) d'amélioration ?

Sanitaires à ajouter/ agrandir les aires de jeux / agrandir le parc canin / améliorer la vue sur les alentours/ éclaircie / rouvrir la deuxième entrée Sainte-Catherine / valoriser la ruine du château de la Solitude / bancs et poubelles à ajouter.



Promenade au bois de la Garenne. Ambiance forestière et sauvage à quelques pas du Centre ville.

- Conclusion

Les bois de la Garenne et de la Solitude sont d'abord perçus comme des espaces de nature, au caractère sauvage et forestier. C'est donc un complément intéressant avec les espaces verts ornementaux de la Ville, dont le traitement est logiquement plus horticole à proximité des habitations, commerces et voiries. C'est aussi une gestion conforme à leur qualité d'Espace Naturel Sensible des Hauts-de-Seine.

Les visiteurs sont attentifs à la propreté du lieu et sont demandeurs d'équipements supplémentaires (sanitaires, bancs, poubelles). C'est une demande que l'on retrouve souvent dans ce type d'enquête, pour autant elle ne peut être appliquée systématiquement : trop de mobilier peut dénaturer le caractère naturel du site et génère dans tous les cas des coûts d'entretien supplémentaire. Toutefois, le Département étudiera l'opportunité d'ajouter quelques poubelles ou bancs, mais s'attachera surtout à l'étude de la pertinence du positionnement du mobilier actuel. En revanche, aucun sanitaire ne sera installé dans les prochaines années : cet équipement représente un investissement plus lourd et surtout des coûts importants d'entretien et de maintenance (contre le vandalisme par exemple), non justifiés pour de petits sites, tels que ces deux bois.

Pour les autres demandes, le plan de travail 2016-2020 y répond globalement : restauration de certaines vues sur le paysage, affirmation de la vocation de belvédère du bois de la Garenne, éclaircies et clairières dans les boisements pour améliorer la biodiversité du site, valorisation de la ruine du château de la Solitude et de ses jardins attenants, réouverture d'une entrée sur la rue de la Côte Sainte-Catherine...

Egalement, un travail de communication sera conduit afin de faire mieux connaître ces deux sites et de valoriser leur caractère patrimonial. En effet, l'enquête ayant lieu lors de la journée développement durable de la Ville du Plessis Robinson, qui se déroulait dans le parc du 11 novembre 1918, montre que 20% des répondants sur le parc Henri Sellier, ne connaissaient pas les bois de la Solitude et de la Garenne. Ces deux bois sont aussi oubliés par les auteurs de certains ouvrages traitant pourtant des espaces de nature des Hauts-de-Seine (Atlas des paysages).

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

1) Le relief

La définition de la qualité paysagère du site repose évidemment sur les considérations géomorphologiques énoncées ci-avant. Pour mémoire, les bois de la Garenne et de la Solitude sont situés sur la crête du plateau de Clamart, et plus particulièrement sur le coteau nord du vallon des Blagis. Aussi, le bois de la Garenne comporte globalement une partie en plateau et un coteau, l'ensemble couvert par un boisement. Le bois de la Solitude est moins caractérisé ; seul le boisement Sainte-Catherine affiche véritablement les hauteurs du plateau ; le reste du terrain présentant une pente douce avec quelques replats au niveau du jardin anglais et de la ruine du château.



Les grandes entités paysagères des bois de la Solitude et de la Garenne.
Sources : CD92-2013, CD92, DGFIP/CD92-2013 - Réalisation : Olivier Bouviala

2) Le bois de la Garenne

Le plateau

Ce plateau est une vaste étendue couverte par les chênes, les châtaigniers et les hêtres principalement. Culminant à plus de 155 m d'altitude, il longe une ligne de crête offrant de beaux points de vue sur les environs. Il est bordé au sud par le coteau de la Boissière et affiche une légère déclivité au nord-est, annonçant le coteau descendant sur la rue de la Garenne.

Proche de l'entrée des Feuillants, une grande aire au sol plus dégagée permet de pénétrer facilement dans la futaie. Les fûts des chênes et des hêtres dominent le paysage, et le sol forestier, libre de tout roncier, fourré ou taillis, offre une belle aire de jeux ou de pique-nique pour les visiteurs. Ici, les arbres sont bien espacés, les fûts sont droits, les couronnes hautes et le sol, relativement uniforme, est formé d'un tapis d'humus tassé. Quelques chambres de régénération (tilleuls, charmes, merisiers, hêtres, chênes, châtaigniers...) ont été constituées et protégées par des grumes au sol et des ganivelles. Les fourrés ainsi formés habillent la sous-strate arborée du lieu.

Au-delà de cette aire, l'ambiance forestière se renforce et l'espace se referme un peu plus. Le boisement du plateau s'organise en parcelles constituées d'une futaie irrégulière, avec fourrés denses et quelques zones de régénération. Des allées droites se croisent et délimitent les parcelles à l'instar d'une exploitation sylvicole. Ici, l'essence dominante est le châtaignier, présente dans toutes les classes d'âge. On trouve également des hêtres, des chênes et le charme, surtout présent chez les jeunes sujets.

Au niveau strictement écologique, l'habitat est défini comme une hêtraie-chênaie neutrophile à acidophile (sur sol neutre à acide, PH inférieur à 7). Les essences dominantes sont le chêne sessile (*Quercus petraea*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), le charme (*Carpinus betulus*), le tilleul (*Tilia cordata*) et le châtaignier (*Castanea sativa*). La strate arbustive se compose principalement de ronces (*Rubus spp*) et de jeunes houx (*Ilex aquifolium*). La strate herbacée se compose de jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), de l'anémone des bois (*Anemone nemorosa*), de la mélisse uniflore (*Melica uniflora*) et du sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*).



Futaie dégagée du plateau en automne.



Allée du plateau, noyée dans les fourrés et taillis de la forêt.

La lisière de la Garenne

Cette lisière boisée, décline vers l'est, longe la rue de la Garenne. Elle débute à l'ouest par l'entrée des Feuillants, se poursuit vers l'est par une zone naturelle protégée (ZNP) et se termine par l'entrée de la Côte. A l'intérieur du parc, la lisière est bordée par une allée de grands chênes aux fûts rectilignes au niveau de l'entrée des Feuillants et de bois plus épars ensuite. Les chênes, les hêtres et châtaigniers donnent le caractère au linéaire. En revanche, la ZNP se définit plutôt comme une frênaie-érablière, où s'impose les frênes, les érables champêtre, plane et sycomore. Ici, le sol forme une cuvette allongée, lui conférant une relative fraîcheur par rapport au petit coteau descendant du plateau. La strate herbacée est composée notamment de la ficaire (*Ranunculus ficaria*), de la circée de Paris (*Circaea lutetiana*) et du lierre (*Hedera helix*), qui pour ce dernier, participe aussi aux deux autres strates (arbustive et arborée).

Au niveau de l'entrée de la Côte, la ZNP se termine en une petite clairière, constituant un espace lumineux par rapport au couvert boisé. Depuis cette entrée, une allée en pas d'âne et escalier rejoint le plateau qui surplombe la portion est de la lisière.



Entrée des Feuillants



Clairière de l'entrée de la Côte.



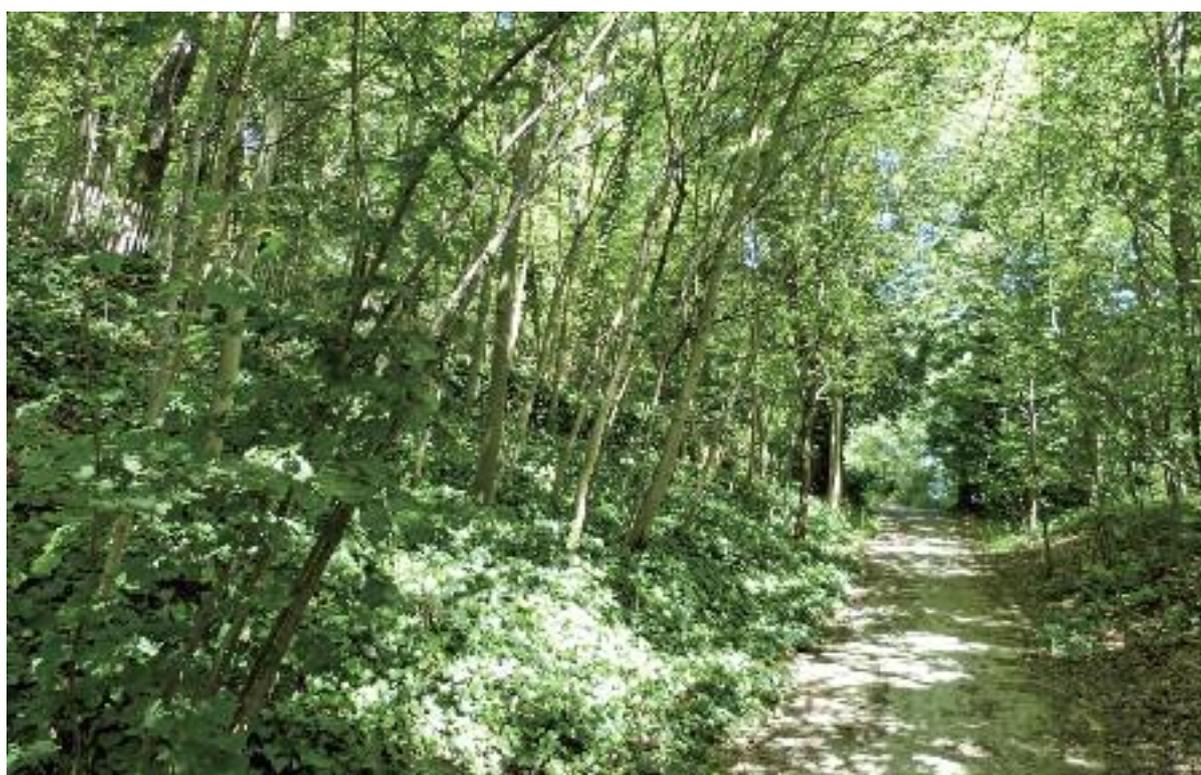
Vue de la lisière depuis la rue de la Garenne.

Le coteau

Le coteau est par définition l'entité paysagère qui relie le plateau au fond du vallon. Au bois de la Garenne, il borde par le haut, la promenade des clairières, représentant la ligne de crête en limite de plateau et par le bas, la rivière sèche, représentant le fond du vallon. Le coteau est orienté au sud et affirme une pente relativement forte (60%) soit 30 m de dénivelé sur 50 m de distance horizontale (sur carte). Par endroit, au niveau de l'entrée Levandowska par exemple, des escaliers sont même nécessaires pour assurer un certain confort à la promenade et des fascinages retiennent la terre sur les talus les plus marqués.

Le coteau est parcouru de petites allées obliques à la pente, dessinant de longs lacets permettant aux promeneurs de ne pas trop souffrir de la côte. Les parcelles boisées ainsi délimitées sont couvertes de petits bois dominés par le châtaignier, l'érable plane, le charme, le frêne et par endroit le robinier. Cette unité entièrement boisée comporte 3 ZNP, dont la plus grande représente la partie sud-est du coteau. Comme il est énoncé dans le chapitre sur l'histoire du lieu, le coteau fut un temps beaucoup plus jardiné, offrant pelouses, massifs, arbustes et arbres d'ornement. Les grands cèdres sont les vestiges du parc du Petit Château. Egalement, dans la ZNP du foyer Colbert (sud-est) se trouvent d'anciens massifs de buis, de genêt, de daphné lauréole et de viorne tin, ainsi que d'anciennes margelles maçonnées autour d'arbres.

Le diagnostic floristique souligne aussi cette distinction historique entre le haut du coteau, qui est resté principalement boisé de feuillus - on retrouve l'habitat de hêtraie-chênaie neutrophile à acidophile du plateau - et le bas du coteau qui présente une mosaïque entre la hêtraie chênaie et l'ormnaie rudérale (habitat commun des boisements urbains) comportant beaucoup de jeunes érables planes (*Acer platanoides*) et robiniers (*Robinia pseudoacacia*).



Chemin traversant le coteau.



ZNP du foyer Colbert.



Ancienne plantation de Daphne laureole (*Daphne laureola*).



Jeunes feuillus dominés par un grand cèdre dans la ZNP du coteau.

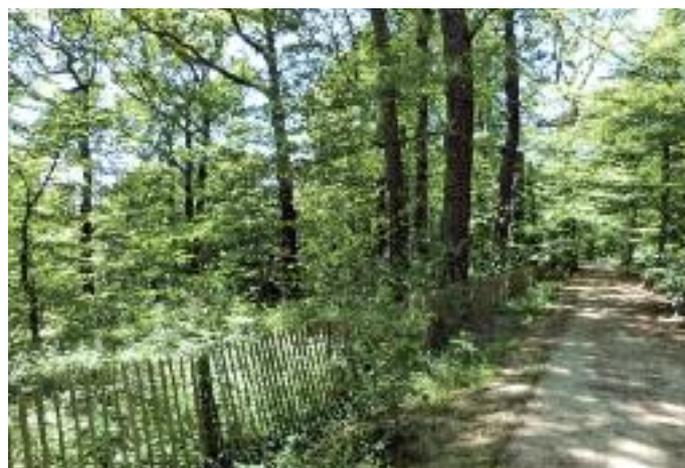
La promenade des clairières

Cette entité paysagère est axée sur la grande allée qui traverse le bois d'est en ouest. Elle se positionne sur la ligne de crête du plateau et offre en conséquence un bon potentiel de belvédères sur les environs, notamment sur les vallons de la Bièvre et des Blagis, sur le centre-ville du Plessis-Robinson et sur le parc Henri Sellier, situé sur le versant opposé.

Cette promenade inclut la plus grande clairière du bois, offrant une diversité de petits habitats intéressants pour le lieu : une prairie, une mare, un rucher, un gîte à insectes, une lisière boisée. C'est aussi une pause bienvenue pour les promeneurs qui peuvent s'asseoir sur des grumes taillées, faisant office de bancs rustiques, conformes au caractère champêtre du lieu.



Allée est-ouest traversant la grande clairière.



Allée est-ouest longeant la petite clairière (à gauche) de la chênaie de la Boissière.

La promenade se poursuit vers l'ouest en longeant une petite clairière dans la chênaie de la Boissière et longe le mur de l'ancien enclos du monastère des Feuillants. Ce mur a été en partie restauré en 1999 lors des travaux d'aménagement du bois par le Département, notamment au niveau du soutènement proche de l'entrée Paul Rivet. Au-delà du mur, au nord-est, une parcelle boisée a été en partie ouverte et offre aujourd'hui une nouvelle clairière avec un jeune taillis. Cet espace plus lumineux accueille une aire de jeux pour enfants.

La promenade des clairières est une entité paysagère qui est appelée à s'affirmer à l'avenir. La portion est notamment connaîtra de nouvelles éclaircies pour mettre en valeur certaines essences d'arbres majeurs (cèdres et pins), une clairière herbeuse plus étendue et un carrefour plus ouvert entre le plateau, la lisière Levandowska et le coteau. Des points de vue sur les environs seront aussi redécouverts. Cette promenade renforcera ainsi la diversité paysagère du lieu et son intérêt pour les visiteurs, tout en constituant un corridor écologique pour les espèces de milieux ouverts et de lisières.

En effet, au niveau écologique, il est intéressant de diversifier les milieux afin d'offrir une juxtaposition d'habitats oscillant entre des zones forestières et d'autres plus ouvertes, de type prairiales. Les mésanges bleues, pics épeiches et campagnols

roussâtres apprécient les zones boisées, les mésanges huppées préfèrent les conifères aux feuillus ; l'hypolaïs polyglotte, les fauvettes grisettes et des jardins se trouvent principalement dans les friches, clairières et paysage bocager... Evidemment pour la flore, l'accès à la lumière et le type de gestion (fauche, tonte) détermine la présence ou l'absence d'espèces de sous-bois ou de prairie. Au bois de la Garenne, les clairières sont classées en « friches prairiales/clairières » selon le référentiel Corine Biotope (typologie européenne des habitats naturels et semi-naturels). Les espèces présentes apprécient les sols riches en azote notamment (nitrophile) et frais : ortie dioïque (*Urtica dioïca*), grande berce (*Heracleum sphondylium*). On y trouve aussi des espèces typiquement de clairière comme la primevère officinale (*Primula veris*), la véronique petit-chêne (*Véronica chamaedrys*), la renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*), la violette de rivin (*Viola riviniana*), la luzule poilue (*Luzula pilosa*), stellaire holostée (*Stellaria holostea*)...

Papillons, criquets et sauterelles profitent aussi largement de ces espaces ouverts.



Mur -ancien enclos des Feuillants- longeant l'allée descendante vers l'entrée Paul Rivet. Une partie du mur est consolidée par un système de gabions (cage préformée enfermant les pierres d'origine prises sur le site).



Paon du jour et ses chenilles, se nourrissant des orties de la grande clairière.

La lisière Levandowska

Cette lisière constitue la limite nord-est du parc, elle longe des propriétés privées, séparées par un mur maçonné en meulière. Elle débute au nord par l'entrée de Côte, niveau bas, puis remonte jusqu'au plateau, pour redescendre vers l'entrée Levandowska. A l'intérieur du Bois, la lisière est bordée par un cheminement, qui selon la dureté de la pente, prend la forme de pas-d'âne ou d'escalier avec rampe.

La hêtraie chênaie naturelle du plateau a laissé sa place à des plantations de lisière, constituée de coudriers, cornouillers sanguins, aubépines, buis et merisiers. Ces plantations coexistent avec le peuplement spontané, composé de petits bois de frênes, d'érables sycomore, d'ifs et de gros chênes.

L'Entrée Levandowska, au sud-est du parc, est située à mi pente du coteau ; l'emplacement reste un belvédère intéressant sur la vallée de la Bièvre et le vallon des Blagis. La lisière comprend également une Zone Naturelle Protégée (ZNP), à la pente très forte, affichant un sol accidenté dont les fondations d'une ancienne habitation. Le terrain est colonisé par de jeunes robiniers notamment, qui avec le reste de la végétation, fixe le talus et évite ainsi une érosion du sol.



Entrée discrète sur l'impasse de la rue Marguerite Levandowska. A noter, à gauche, la vue sur le boisement Henri Sellier sur l'autre versant boisé du vallon des Blagis.



Escalier longeant la lisière Levandowska, reliant l'entrée de la Côte au plateau du bois.



Robiniers bien visibles de la ZNP Levandowska, côté rue.

La rivière sèche

Cette entité paysagère est située dans le fond du vallon des Blagis. Elle a été aménagée avant la reprise en gestion du bois par le Département (1999), afin d'en faciliter l'accès depuis le centre-ville. Ici, le paysage a été créé de toute pièce et évoque un ancien lit de rivière sèche. Il s'agit juste d'une évocation, car l'axe de cette entité est finalement perpendiculaire à celui de l'ancien ru, et les gros galets de grès ne sont pas représentatifs du sous-sol local (meulière sur le plateau).

Cette unité paysagère est très étroite - 15 m de large pour 125 m de long, bordée par la Cité de l'Enfance à l'est, et la résidence de la Boissière à l'ouest. Le lit de rivière sèche est constitué de gros galets et planté d'un double alignement de saules, agrémentés de carex.



Robiniers bien visibles de la ZNP Levandowska, côté rue.



Escalier en bas du coteau accédant à la Rivière sèche depuis le bois.



Une haie libre de charmes et d'érables champêtres constitue la lisière avec la Cité de l'Enfance, alors qu'un haut mur de soutènement, maçonné en meulière, marque la limite Ouest. Longeant le mur, une large allée en béton relie le bois à la rue du Général Leclerc. C'est l'itinéraire officiel de la PR7 (promenade et randonnée) "sentier des 3 vallées" et de la Promenade des 4 forêts.

L'étude floristique est sans grand intérêt sur cette entité puisque le sol a été transformé et la végétation plantée. Malgré tout, il faut noter l'implantation spontanée dans le lit de galets, d'une petite colonie d'orchidée, commune en Ile-de-France, mais d'un bel effet, l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). C'est une orchidée sylvatique (des bois) qui fleurit entre juin et août, que l'on retrouve dans les autres parcs boisés du sud des Hauts-de-Seine.

Epipactis à larges feuilles (photo prise hors site – parc de Sceaux)

La chênaie de la Boissière

Cette entité paysagère représente la partie sud-ouest du versant boisé ; elle est principalement classée en ZNP. Située à mi-coteau, elle affiche une certaine déclivité vers les résidences riveraines de la Boissière. Le promeneur longe par la gauche cette ZNP, lorsqu'il emprunte l'allée est-ouest en direction de l'entrée Paul Rivet.

La végétation est dominée par les chênes, autant en réserve (arbres adultes) qu'en jeunes semis. Au sens strictement écologique, l'habitat est défini comme une chênaie sessiliflore. Il s'agit de l'habitat boisé le plus original du bois de la Garenne. La strate arborée est dominée par des chênes sessiles (*Quercus petraea*), quelques hêtres (*Fagus sylvatica*) et châtaigniers (*Castanea sativa*). La strate arbustive est représentée par le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'alisier torminal (*Sorbus torminalis*), le houx (*Ilex aquifolium*) et les ronces (*Rubus spp*).



ZNP de la chênaie de la Boissière, en été.



Station de mélampyres des prés dans la chênaie de la Boissière.

La strate herbacée est peu recouvrante ce qui correspond à ce type d'habitat, elle se compose de la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*), de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), de la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), du Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*), espèces qui soulignent le caractère acide, de même qu'une mousse, le Polytric (*Polychastrum sp.*). A noter la présence de l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latolia*), espèce patrimoniale, bénéficiant d'une protection nationale. En lisière se trouve aussi une population de Chiendent des chiens (*Elymus caninus*).

L'ancienne sablière

Cette parcelle au relief très accidenté, à la pente raide, est entièrement clôturée et classée Zone Naturelle Protégée (ZNP). Aujourd'hui boisé, le lieu a longtemps été une sablière d'exploitation. Celle-ci apparaît dès 1854 sur un plan de cadastre et reste bien identifiable sur une photo aérienne de 1953. Le Sable de Fontainebleau constituant le sous-sol du coteau est de grande finesse. Toujours utilisé aujourd'hui, c'est un sable fin clair de très grande pureté (97 à 99 % de silice) essentiellement utilisé en verrerie, en fonderie, dans l'industrie du béton et pour la filière sportive (carrière, piste, manège pour chevaux, terrain de sport, plage artificielle...).



Zone naturelle protégée de l'ancienne sablière.

L'exploitation du sable explique donc le relief de la zone. Un sol s'est malgré tout reconstitué rapidement ces 50 dernières années et la qualité de la végétation le démontre : c'est un boisement pionnier dominé par les érables (*Acer platanoïdes* et *A.pseudoplatanus*), le frêne (*Fraxinus excelsior*) et le robinier (*Robinia pseudoaccacia*). Cette dernière espèce enrichit le sol en azote et favorise l'installation d'espèces nitrophiles de friches, telles que la chélidoine (*Chelidonium majus*) et l'ortie dioïque (*Urtica dioïca*). Le lierre (*Hedera helix*) et les ronces (*Rubus spp.*) se développent largement sur toute la zone.

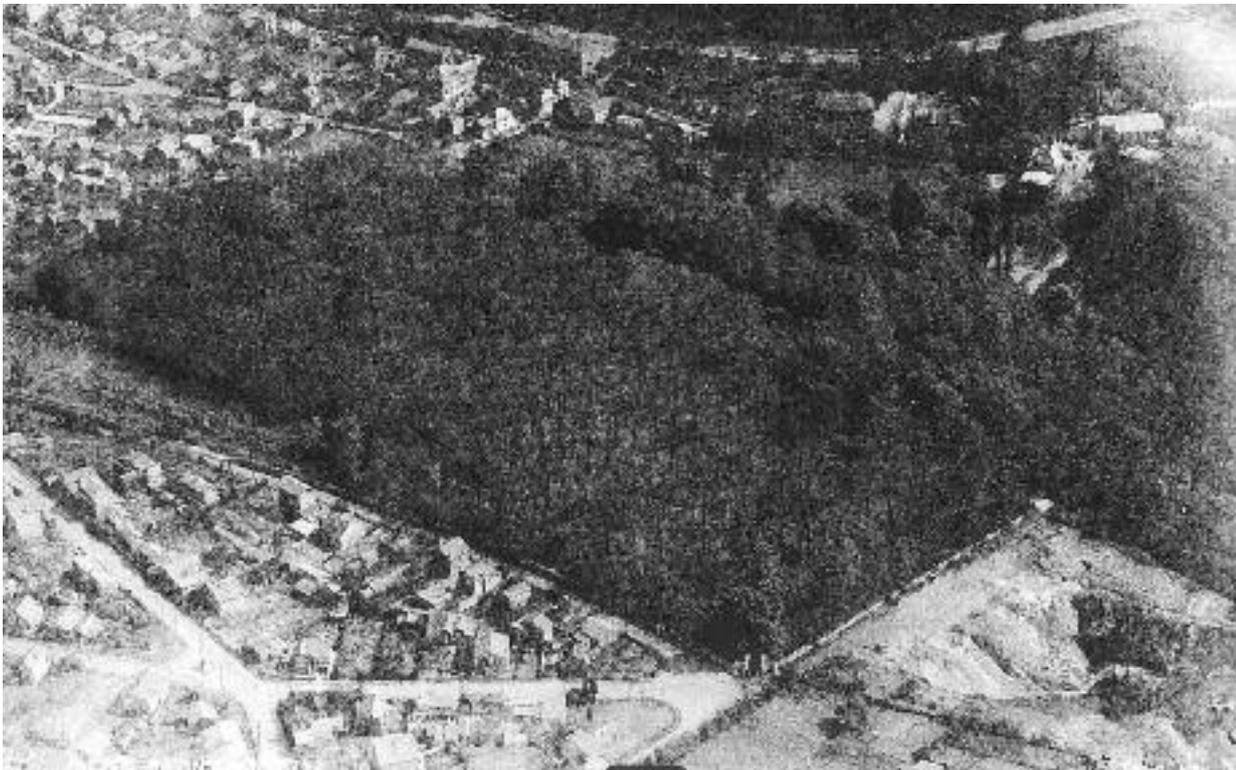


Photo aérienne du bois de la Garenne- à noter la sablière à droite de l'image. Ekta du 19 avril 1953
Source : Géoportail

3) Le bois de la Solitude

Le jardin anglais

Comme il est noté dans l'histoire du lieu (lire chapitre « données historiques »), le bois de la Solitude comportait au début du 20^e siècle un jardin paysager autour du château, agrémenté de bassins, cascades, pelouses, massifs arbustifs, arbres d'ornement et fabriques. Le jardin a petit à petit perdu de son prestige à partir des années 1960 ; sa composition et son entretien ont été simplifiés, suite à l'abandon de son château, désormais en ruines.



Entrée du Bois de la Solitude – vue depuis la rue Paul Rivet.

Vue depuis le jardin haut, sur l'escalier et la placette basse.

Au cours de ces dernières années, les gestionnaires ont entretenu le lieu comme une extension du bois de la Garenne, développant surtout son caractère forestier et une ambiance champêtre. Ainsi, depuis l'entrée Paul Rivet, un espace ouvert traité en prairie accueille le visiteur ; assez rapidement les lisières boisées bordent cette clairière ouverte sur la rue et annonce les boisements plus matures et plus denses du lieu. En se dirigeant par la gauche, le visiteur découvre des placettes et d'anciens massifs d'arbustes (rhododendrons) bordés d'allées. Ici, le coteau naturel a été retravaillé en terrasses, pentes douces ou talus avec escalier. Sur la terrasse haute, un ancien bassin en pierres taillées rappelle le jardin d'autrefois. Les ruines du château attirent le regard et se découvrent plus ou moins facilement (selon la saison) à travers les boisements de feuillus et de conifères.

Une allée contourne le château, tantôt s'éloignant, tantôt se rapprochant de l'enceinte barreaudée sécurisant le pourtour des ruines. L'allée descend ensuite vers l'entrée du bois des vallées et longe un coteau entretenu en prairie arborée. Caché par les hautes herbes et arbustes, une succession de petits bassins assez profonds accompagne la pente jusqu'à se déverser dans un grand bassin en bas de coteau. Autrefois, les bassins devaient être animés d'une cascade d'eau. Aujourd'hui, les petits bassins sont à sec, seul le grand bassin reste en eau et porte une vocation écologique à l'instar

d'une mare naturelle. Par précaution, face aux risques de chutes dans les bassins vides, le coteau est interdit au public et clôturé par une ganivelle de châtaignier.

La promenade se termine à proximité du grand bassin et s'ouvre sur l'entrée du bois des vallées. Celle-ci de conception moderne, très minérale, annonce l'ambiance du quartier résidentiel voisin, érigé à la même époque que la réfection de l'entrée.



Bassin du jardin haut, accueillant aujourd'hui un massif de fougères.



Grand bassin en bas du coteau, à vocation désormais écologique.

Le château

Cette unité de 2 300 m² comprend les ruines du château de la Solitude, abandonné depuis les années 1980 (lire chapitre « données historiques »). Elle est entièrement clôturée par un barreaudage constituant une mise à distance de sécurité contre les risques de chutes de pierres. La végétation a petit à petit colonisé l'endroit, y compris l'intérieur des ruines. C'est évidemment une végétation pionnière : fourré de frênes et d'érables notamment. Le lierre, en bon grimpeur, a largement profité de ce support minéral pour se développer sur les anciennes façades, et même s'inviter à l'intérieur de la bâtisse avec d'autres espèces comme le laurier palme (*Prunus laurocerasus*).

Vue sur les ruines depuis le jardin haut. Décor fantasmagorique, élément fondateur du caractère singulier du lieu.



Détail sur les sculptures néogothiques du château.



L'écrin boisé

Cette entité paysagère est multiple car elle regroupe toutes les lisières du bois de la Solitude : la lisière de la rue Paul Rivet, le grand boisement longeant la rue de la Côte Sainte-Catherine, la lisière du Bois brûlé (ancien nom donné au bois côtoyant le site par l'ouest) et les boisements limitrophes avec la résidence « Les Robinsons ».

Les boisements naturels de chênes et de hêtres, rappelant ceux du Bois de la Garenne, se mélangent aux plantations et aux essences spontanées de ces dernières années, constituant ainsi une mosaïque de hêtraie-chênaie, de fourrés et d'ormie rudérale. C'est finalement un peuplement de futaie irrégulière, avec essentiellement des chênes sessiles (*Quercus petraea*) comme gros arbres. Dans le boisement Sainte Catherine, le charme (*Carpinus betulus*), essence de taillis constitue la moitié des arbres et commencent à faire partie de l'étage de la futaie, avec les châtaigniers (*Castanea sativa*), frênes (*Fraxinus excelsior*), chênes, hêtres (*Fagus sylvatica*) et marronniers (*Aesculus hippocastanum*).

Cet écrin boisé dense protège le cœur du site -le château et ses jardins- de la ville, de son bâti et de ses activités (circulation routière notamment).



Clairière sous futaie de la promenade Saint-Catherine.



Lisière du Bois brûlé, à l'ouest du site.

4) La gestion différenciée et les codes d'entretien

Conformément à la procédure d'élaboration des plans de gestion, ce diagnostic repose sur la formalisation des principes de gestion différenciée. Ce type de gestion permet d'entretenir la diversité des ambiances paysagères et notamment de conserver le caractère des lieux, selon ses vocations et ses usages. L'entretien est adapté- différent- d'une unité paysagère à l'autre. Par exemple, une même formation herbeuse, selon son entretien, peut devenir un gazon (tondu ras et régulièrement arrosé), une pelouse (tondue plus haut et non arrosée), une prairie (fauchée une ou deux fois l'année), voire une friche (lorsque l'on tolère l'installation parsemée d'espèces ligneuses).

Le bois de la Garenne a donc été décrit à travers l'identification de 23 unités de gestion et le bois de la Solitude avec 12 unités. Chacune d'elle est classée selon un code d'entretien offrant trois types d'ambiance paysagère, défini de façon indicative et théorique comme suit :

■ Zone jardinée (code couleur : bleu)

Entretien fréquent et rigoureux. Espace vert assez classique, sans caractère exceptionnel, mais pouvant présenter une palette végétale plus horticole (essences exotiques, cultivars) à des fins d'ornement. Pour le bois de la Garenne, il s'agit principalement des entrées du bois et de la Rivière sèche. Pour le bois de la Solitude, il s'agit des unités reliant l'entrée Paul Rivet à celle du bois des Vallées, représentant principalement l'ancien jardin paysager du château. Aujourd'hui (2015), les unités affichent plutôt un profil de « code rustique », mais le plan de gestion 2016-2020 prévoit de rehausser le niveau d'entretien et d'ornement de ces jardins.

■ Zone rustique (code couleur : vert)

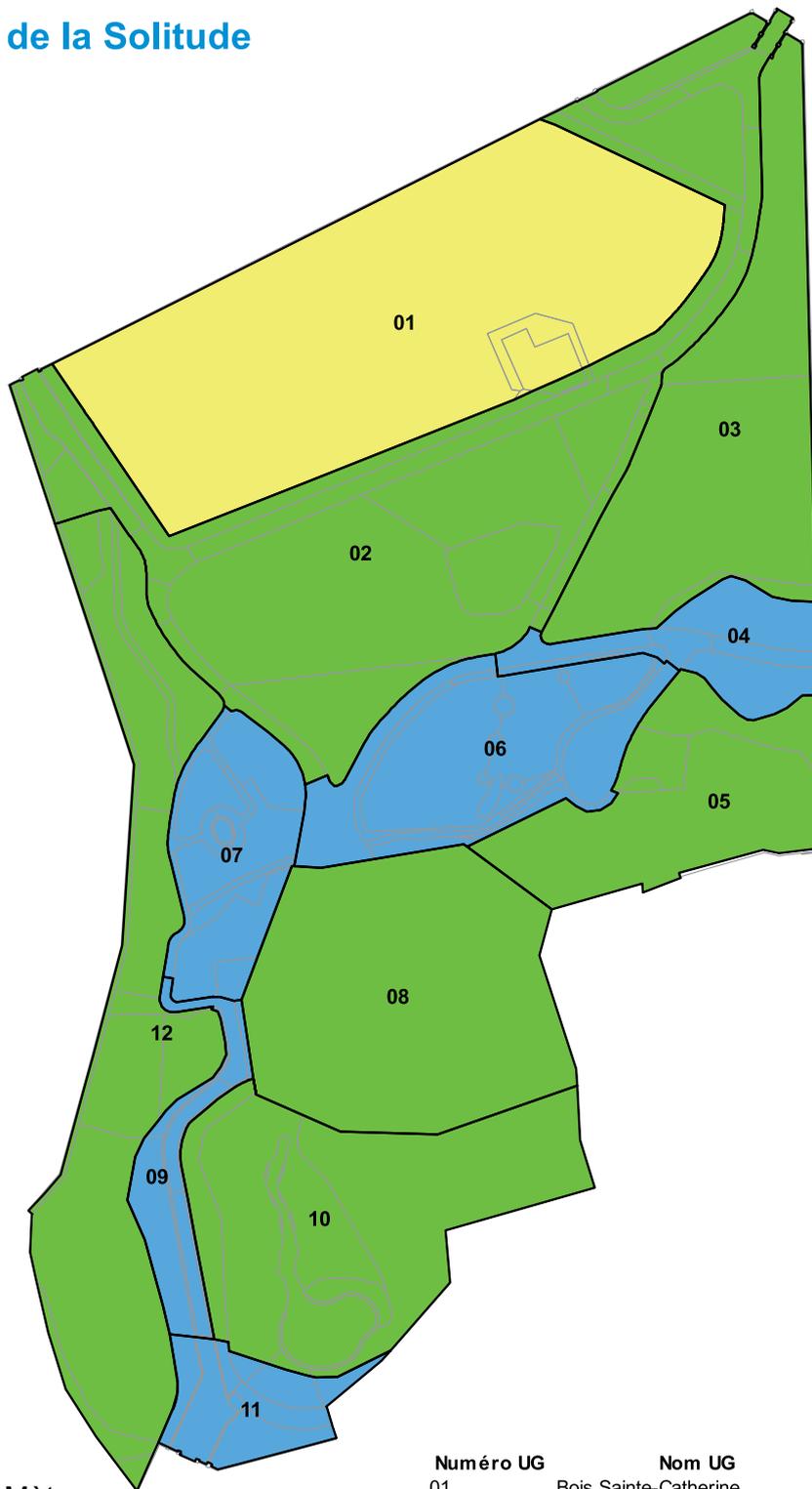
Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux). Exemples d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisements, haies libres... C'est le code d'entretien privilégié sur les deux bois, qui permet de maintenir le caractère rustique et forestier des sites.

■ Zone naturelle protégée ou non (code couleur jaune)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le refermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique... Les ZNP du bois de la Garenne sont toutes boisées et souvent situées sur des espaces difficilement accessibles, en coteau et talus.

La cartographie de gestion différenciée présente ainsi le nom, le périmètre, la surface et le code d'entretien de chacune des unités de gestion des deux bois. Un cahier descriptif est rattaché à cette cartographie. Chaque unité y est décrite précisément.

Plan de gestion différenciée du Bois de la Solitude



0 25 50 Mètres



Type d'entretien des unités de gestion :

- Horticole
- Jardiné
- Rustique
- Naturel
- Autre



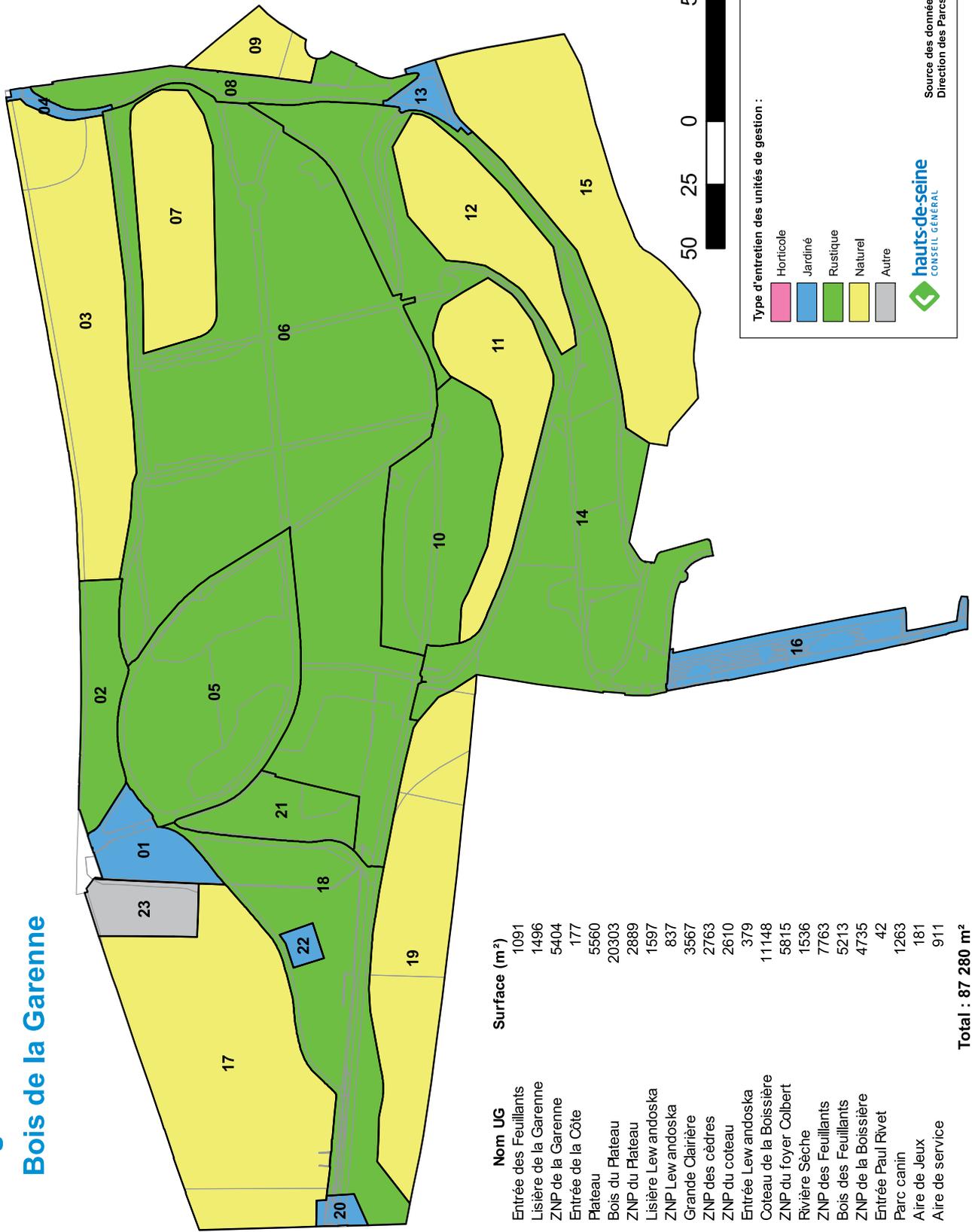
Source des données:
Direction des Parcs et Jardins - 2015

Numéro UG	Nom UG	Surface (m ²)
01	Bois Sainte-Catherine	4182
02	Promenade Sainte-Catherine	4589
03	Talus Paul Rivet	2065
04	Entrée Paul Rivet	607
05	Bois des Robinson	1313
06	Jardin bas	1467
07	Jardin haut	883
08	Château	2291
09	Allée de la cascade	451
10	Coteau de la cascade	2214
11	Entrée du Bois des vallées	503
12	Lisière du Bois brûlé	2355

Total : 22 919 m²

Plan de gestion différenciée du

Bois de la Garenne



Numéro UG	Nom UG	Surface (m ²)
01	Entrée des Feuillants	1091
02	Lisière de la Garenne	1496
03	ZNP de la Garenne	5404
04	Entrée de la Côte	177
05	Plateau	5560
06	Bois du Plateau	20303
07	ZNP du Plateau	2889
08	Lisière Lew andoska	1597
09	ZNP Lew andoska	837
10	Grande Clairière	3567
11	ZNP des cèdres	2763
12	ZNP du coteau	2610
13	Entrée Lew andoska	379
14	Coteau de la Boissière	11148
15	ZNP du foyer Colbert	5815
16	Rivière Sèche	1536
17	ZNP des Feuillants	7763
18	Bois des Feuillants	5213
19	ZNP de la Boissière	4735
20	Entrée Paul Rivet	42
21	Parc canin	1263
22	Aire de Jeux	181
23	Aire de service	911
Total :		87 280 m²

Source des données:
Direction des Parcs et Jardins - 2015



FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Bois du plateau

N° 06

Descriptif :

Les bois du plateau constituent la plus grande unité du parc. Ils se présentent sous forme de parcelles boisées en futaie irrégulière avec fourrés et quelques zones de régénération. Des allées droites se croisent et délimitent les parcelles à l'instar d'une exploitation sylvicole. L'unité forme un plateau boisé culminant à plus de 155 m d'altitude, bordé au sud par le coteau de la Boissière. L'unité offre une légère déclivité au nord-est annonçant le coteau descendant sur la rue de la Garenne. L'essence dominante est le châtaignier, présente dans toutes les classes d'âge. On trouve également des hêtres et des chênes. Le charme est très présent dans les petits bois. La densité est forte.

Usage(s) : Promenade. Entretien du couvert forestier qui constitue le caractère paysager du lieu.

Passage de la Promenade villageoise de la Seine et de la Bièvre et de la Promenade des 4 forêts.

Historique :

6 arbres remarquables (matricule) : 1 hêtre (2008), 3 chênes sessiles (2007, 2010, 2014), 1 châtaignier (2015), 1 frêne commun (2016)

Evolution :

- une éclaircie légère permettrait de relancer la croissance des bois tout en favorisant la biodiversité.



Socle en pierre de taille. Vestige du Monastère des Feuillants (prob.)

code	surface
Rustique	20 303m ²

Composition et entretien :

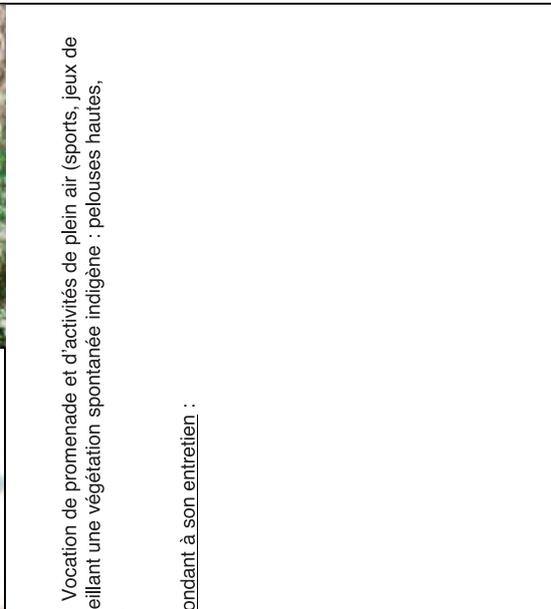
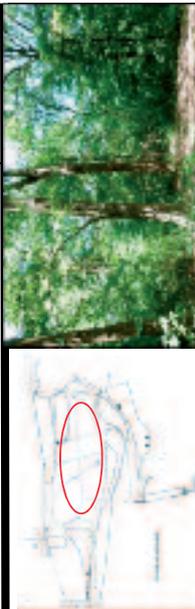
code rustique : Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

Collecte de déchets : art. 3110
 Boisements adultes, vieux et irréguliers : art. 3320
 Massifs d'arbustes en gestion naturelle : art. 3420
 Couvre-sols : art.3440
 Haies arbustives en gestion naturelle : art.3470
 Plantes vivaces : art.3510
 Margelles, bornes : art. 3720
 Sols stabilisés : art. 3730
 Mobilier (borne, corbeille) : art. 3810
 Signalétique : art.3830
 Clôture et portails: art. 3840

Particularité(s) :

- L'allée traversante est le seul accès aux véhicules lourds. Sa composition en Enverr'paq n'autorise pas son usage en période de dégel.



FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Bois des Feuillants

code	surface
Rustique	5 213m ²



Descriptif :

Cette unité boisée est bordée au nord par la znp des Feuillants et au sud par la znp de la Boissière. Elle affiche une pente, qui descend du plateau vers l'entrée Paul Rivet. Deux allées la parcourent : une au nord, passant près de l'aire de jeux, relativement plane, qui se termine par un escalier à l'approche de l'entrée Paul Rivet; et une autre allée, qui contourne l'unité par le sud et descend progressivement vers l'entrée. Un ancien mur en meulrières, vestige d'anciennes propriétés, agrémente l'unité ; il a été en partie refait avec des gabions, en soutènement du talus; surplombant l'allée sud et couronnant un côté de l'escalier de l'allée nord. L'unité est une futaie irrégulière. Les gros bois sont des chênes. Les bois moyens et les petits bois sont essentiellement des érables, charmes, robiniers. Des semis de chênes sont présents dans les trouées.

Usage(s) : Promenades, itinéraires, pause sur les bancs. Accès à l'aire de jeux. Traversée souvent empruntées par les collégiens rejoignant l'entrée Paul Rivet à celle des Feuillants.

Passage du PR7 (promenade et randonnée) "sentier des 3 vallées" balise jaune et de la Promenade des 4 forêts.

Historique :

Allées rénovées, en stabilisé, en 2014.

Evolution :

Pour éviter d'être concurrencés par les essences à croissances rapide, les semis de chênes devront être dégagés régulièrement.



mur de soutènement en partie refait avec des gabions

Composition et entretien :

code rustique : Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

- Collecte de déchets : art. 3110
- Boisements adultes, vieux et irréguliers : art. 3320
- Massifs d'arbustes en gestion naturelle : art. 3420
- Couvre-sols : art.3440
- Haies arbustives en gestion naturelle : art.3470
- Plantes vivaces : art.3510
- Sols stabilisés : art. 3730
- Mobilier (borne, corbeille) : art. 3810
- Signalétique : art.3830
- Clôture et portails: art. 3840

Particularité(s) :

- Protéger les allées en stabilisé avec barrière de dégel si besoin.

LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

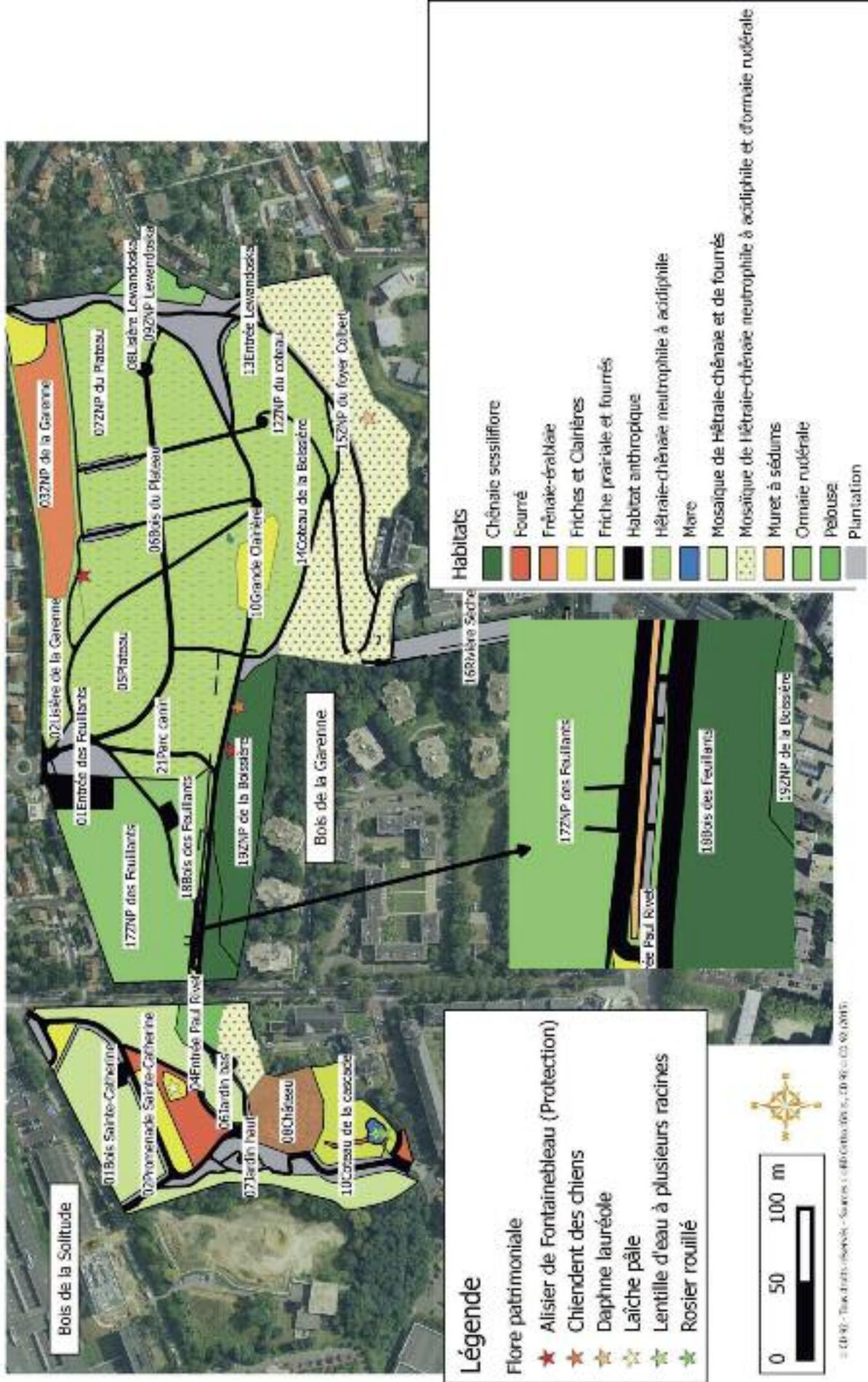
Les informations des chapitres précédents – histoire, géographie, géologie, ambiances paysagères, traitement horticole, usages et entretiens du lieu – définissent les éléments fondamentaux de l'écologie du site. Les habitats naturels, la flore et la faune sauvages sont en grande partie des résultantes de ce cadre de vie. Régulièrement, des inventaires naturalistes sont commandés à des bureaux d'études spécialisés pour connaître précisément l'état de la biodiversité du site. Le dernier inventaire a été conduit par le bureau d'études Biotope en 2015. Il a été complété par un inventaire précis des oiseaux nicheurs et de passage, effectué la même année par Bruno Lebrun (chargé de mission ornithologique au Département des Hauts-de-Seine, membre de la LPO et du CORIF). Les informations de ce chapitre ont donc majoritairement été extraites de ces deux rapports.

1) Les habitats naturels et la flore

Un habitat est défini comme étant un espace où des animaux et des plantes vivent. Il est caractérisé premièrement par ses particularités physiques (topographie, physionomie des plantes et des animaux, caractéristiques du sol, climat, qualité de l'eau, etc.) et secondairement par les espèces de plantes et d'animaux qui y vivent. Dans le chapitre « Diagnostic paysager », les entités ont été décrites, en partie, avec les habitats qu'elles hébergent, eux-mêmes décrits à travers leur flore ; c'est à dire les espèces de plantes présentes sur le lieu. Ainsi, les habitats les plus représentés sur les deux bois sont :

- la hêtraie chênaie neutrophile à acidophile,
- l'ormie rudérale,
- la chênaie sessiliflore,
- les fourrés,
- la frêne érablaie,
- les friches et clairières.

A cela s'ajoute aussi, l'effet mosaïque qui définit une juxtaposition de petits habitats les uns à côté des autres, notamment sur le coteau. Cela s'explique en partie par les différentes interventions humaines au cours du temps qui ont modifié la naturalité des habitats d'origine. Prenons l'exemple de l'ormie rudérale qui caractérise souvent les boisements dégradés des villes. Concernant le coteau, l'histoire montre qu'il a été largement défriché et converti en parc arboré avec massif de plantes et pelouses. Le retour à l'état plus forestier se fera avec le temps et passera par ces habitats mixtes où poussent spontanément les essences historiques du lieu (chênes, châtaigniers, hêtres) et de nouvelles (érables, robiniers, lauriers palme...).



Les habitats et la flore patrimoniale des deux Bois. - Source : Inventaires Biotope 2015

La flore

Les prospections botaniques se sont limitées aux plantes vasculaires (ayant des vaisseaux conducteurs de sève), excluant donc les bryophytes (mousses notamment). La flore spontanée du parc est ordinaire ; elle ne présente pas d'intérêt patrimonial outre mesure. Toutefois, la présence de certaines espèces doit être remarquée pour leur statut de rareté et/ou leur vulnérabilité en Ile-de-France.

Dix espèces patrimoniales ont été inventoriées sur le bois de la Garenne et le bois de la Solitude, mais plusieurs d'entre elles ont été plantées, et il existe un doute sur la spontanéité de l'alisier de Fontainebleau (espèce protégée en France). Parmi les espèces plantées, on trouve : l'ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*) considérée comme rare en Ile-de-France, est présente au bois de la Garenne sur la grande clairière ; l'ornithogale en ombelle (*Ornithogalum umbellatum*), présente dans une friche prairiale du bois de la Garenne, assez rare en Ile-de-France ; la bétoine (*Betonica officinalis*) et la mauve musquée (*Malva moschata*) semées au niveau de l'entrée Paul Rivet du bois de la Solitude. Au final, six espèces sont donc considérées comme spontanées et donc patrimoniales sur le site, dont le Rosier rouillé qui représente un enjeu de conservation fort.

Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur les bois de la Garenne et de la Solitude.
Source : rapport Biotope 2015

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Protection	Stat. ZNIEFF ZNF	Liste rouge régionale	Rareté IDF	Rareté Ile-de-Seine	Commentaire Localisation	Enjeu sur le site
<i>Sorbus aucuparia</i>	Alisier de Fontainebleau	PN	DZ	NT	R	R	Bois de la Garenne, 2 pieds observés.	Fort
<i>Spiradola polytricha</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines		DZ	LC	R	R	Bois de la Solitude. Recouvrement la mare.	Moyen
<i>Polypodium scolopendria</i>	Polygonie à frondes sèches, Fougère des fleuristes, Aspidium à crista raides		DZ	LC	AR		Bois de la Solitude. Prairie	Faible
<i>Rosa rubiginosa</i> (groupe)	Rosier rouillé			LC	R		Bois de la Solitude. Coteau de la Grande Prairie, près de la mare. Un pied.	Fort
<i>Gallium odoratum</i>	Asperule odorante			LC	AR	TR	Bois de la Garenne, mare de la Grande Prairie. Planté	Faible
<i>Carex pallescens</i>	Lalche pâle			LC	AC	R	Bois de la Solitude. Clairière. Quelques pieds.	Moyen
<i>Elymus ciliaris</i>	Chlendre des clairs			LC	AC	R	Bois de la Garenne. Déjà recensé en 1996 au Bois de la Garenne. Nombreux pieds bord de chemin et dans la ZNF.	Moyen
<i>Desmodium aureum</i>	Desmodium auréole			LC	AC	AR	Bois de la Garenne, ZNF du foyer Colbert.	Faible
<i>Betonica officinalis</i>	Bétoine			LC	C	Non revue depuis 1990	Bois de la Solitude, entrée Paul Rivet. Semée.	Faible
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée			LC	C	R	Bois de la Solitude, entrée Paul Rivet. Semée.	Faible

Légende : PN : Protection Nationale ; Det. ZNIEFF (ZNF) : Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ; PU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi éteinte ; TR : Très Rare ; R : rare

A la lecture du paragraphe précédent, il convient de noter ce qui donne à une espèce (animale ou végétale) son intérêt patrimonial ou remarquable. Les deux derniers termes employés n'ont pas de définition scientifique précise ; il s'agit finalement d'une appréciation personnelle qui n'engage que celui qui l'utilise pour désigner une espèce. Bien entendu, pour les spécialistes, cette qualification est toujours argumentée et s'appuie généralement sur les critères suivants :

- l'espèce est-elle protégée par un texte réglementaire ? (Conventions internationales, Directives européennes, loi de protection de la nature de 1976 et arrêtés de protection fixant les listes des espèces).
- l'espèce est-elle menacée sur un territoire ? Si ses effectifs affichent une chute continue et importante, elle peut être déclarée comme menacée dans les listes rouges nationales ou régionales. Plus simplement, sans être menacée, son abondance ou sa rareté sur un territoire donné reste un indicateur intéressant.
- l'espèce est-elle déterminante ZNIEFF ? Ce critère s'appuie sur les deux précédents et permet au Muséum national d'histoire naturelle de qualifier un territoire de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en fonction des espèces présentes et de certaines considérées comme remarquables (déterminantes donc).

Liste des catégories de la liste rouge.
A noter : une espèce sur liste rouge n'est pas forcément menacée ; après évaluation, elle peut simplement avoir le statut de préoccupation mineure.

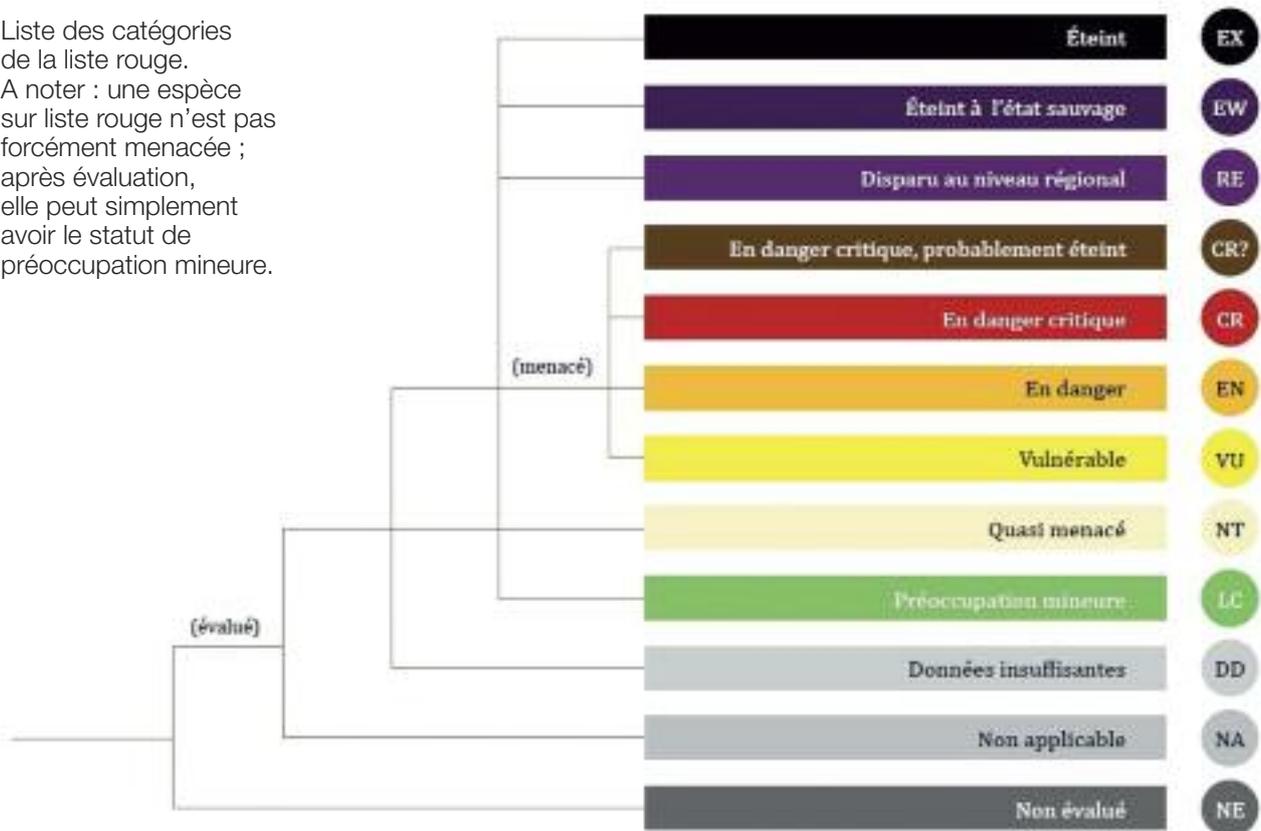


Figure 1.
Les différentes catégories de menace (source : UICN).
Les différentes catégories utilisées sont indiquées avec l'abréviation originale :
EX - Extinct, EW - Extinct in the wild, RE - Regionally extinct, CR - Critically endangered,
EN - Endangered, VU - Vulnerable, NT - Near threatened, LC - Least concerned, DD - Data deficient,
NA - Not applicable, NE - Not evaluated.

Dans les bois de la Garenne et de la Solitude, l'aspect commun de la flore, sans espèce exceptionnelle, reste malgré tout un indice de bonne qualité du milieu. Notamment, peu d'espèces exotiques envahissantes ont été recensées lors du dernier inventaire : le robinier pseudo acacia, le laurier palme et le fraisier des Indes. Il s'agit d'espèces bien connues des gestionnaires, faisant l'objet de contrôle régulier. Malgré leur statut d'invasive, elles ne portent pas de préjudice notable sur la biodiversité locale. Dans certains cas, elles peuvent même se montrer utiles : fixation des sols et plante mellifère pour le robinier ; fleurissement des sous-bois pour le faux fraisier, écran de verdure permanent pour le laurier palme.



Fraisier des Indes (*Potentilla indica*). Se distingue du fraisier des bois par une fleur jaune et un fruit rouge vif, plus globuleux qu'une fraise et insipide. Fleurit jusqu'en octobre.



Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), plus grande que les autres espèces de lentilles d'eau.



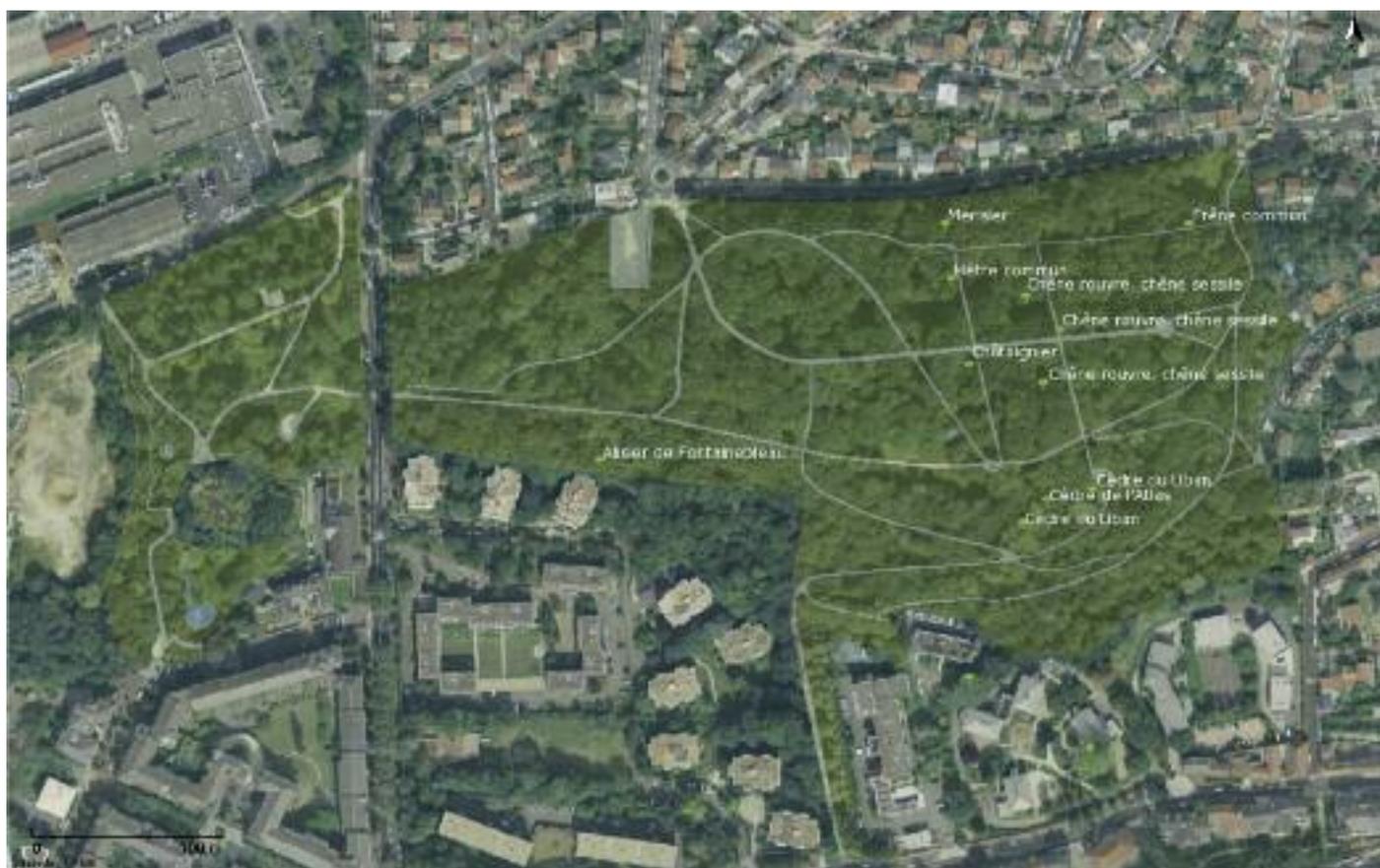
Ornithogale en ombelle (*Ornithogalum umbellatum*), fleurit en avril-juin.



Mauve musquée.
© Atlas de la Flore 92/G. Arnal

Les arbres remarquables

En 1995, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une politique de protection de ses espaces naturels sensibles. Ainsi, différents projets et démarches ont vu le jour, notamment, le cadastre vert départemental (inventaire exhaustif des espaces couverts par des végétations sur toutes les communes des Hauts-de-Seine – livré en 2001), les inventaires et études écologiques de la flore et de la faune sauvages et l'inventaire des arbres remarquables du département. Dans le bois de la Garenne, onze arbres ont été identifiés par leur caractère exceptionnel.



Localisation des arbres remarquables © CD92/SIG92

Matricule	Nom courant	Nom latin	Hauteur (en m)	Circonférence (en m)	Envergure (en m)	Critère général
2002	Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia (Lam.) Pers.</i>	10	0.59	6	Pour sa rareté
2009	Merisier	<i>Prunus avium L.</i>	25	2.5	17	Pour ses dimensions
2008	Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica L.</i>	25	2.75	17	Pour sa situation
2015	Châtaignier	<i>Castanea sativa Mill.</i>	24	2.89	16	Pour ses dimensions
2004	Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani A. Rich.</i>	25	4.44	23	Général
2007	Chêne rouvre, chêne sessile	<i>Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.</i>	33	4.36	23	Général
2010	Chêne rouvre, chêne sessile	<i>Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.</i>	30	3.27	24	Général
2003	Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus libani ssp. atlantica (Endl.) Battand. et Trabut</i>	19	2.2	26	Pour son port
2014	Chêne rouvre, chêne sessile	<i>Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.</i>	25	2.58	19	Général
2005	Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani A. Rich.</i>	18	2.8	22	Général
2016	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	28	2.1	18	Pour sa situation

Tableau des arbres remarquables du bois de la Garenne. Département des Hauts-de-Seine



Chêne sessile majestueux du bois de la Garenne.

2) La faune

Les inventaires naturalistes réalisés sur les deux bois ont portés principalement sur les groupes suivants : les mammifères, les chiroptères (chauve-souris), les oiseaux, les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons), les odonates (libellules et demoiselles), les amphibiens et reptiles. Les inventaires ne sont donc pas exhaustifs, mais ils présentent les espèces les plus faciles à distinguer sur le terrain et offrant de bons indicateurs pour définir la qualité du lieu où elles vivent.

Les mammifères terrestres

Les mammifères terrestres ont été déjà identifiés dans de précédents inventaires et les naturalistes n'ont pas relevé de nouvelles espèces particulières lors de l'inventaire 2015. Le cortège de mammifères reste très commun à celui des autres parcs boisés des Hauts-de-Seine : campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*), fouine (*Martes foina*), musaraigne musette (*Crocidura russula*), renard roux (*Vulpes vulpes*), taupe d'Europe (*Talpa europaea*), écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Ces deux dernières espèces bénéficient d'une protection totale de la loi de 1976 (arrêté du 23 avril 2007).

Les Chiroptères (chauve-souris)

La région Île-de-France accueille une vingtaine d'espèces de chauves-souris. Le Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France (Biotope, 2011) fait mention de sept espèces sur la maille où sont situés les deux bois : la sérotine commune, le murin de Daubenton, la noctule commune, la noctule de Leisler, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl et la pipistrelle de Nathusius. Lors des prospections, l'expert naturaliste a contacté les 3 espèces de pipistrelles. Toutes ces espèces sont protégées par la loi de 1976 (arrêté du 23 avril 2007).

Cinq espèces de chiroptères ont été contactés dans le parc voisin Henri Sellier : la sérotine commune, la noctule commune, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kühl et la pipistrelle de Nathusius. Deux d'entre elles sont assez rares en Ile de France pour être déterminantes ZNIEFF : la noctule commune et la pipistrelle de Kühl. La pipistrelle commune, la sérotine commune et la pipistrelle de Kühl sont des espèces anthropophiles très liées aux bâtiments, niches offertes par les habitations voisines des parcs. La noctule commune et la pipistrelle de Nathusius préfèrent quant à elles les cavités arboricoles, présentes dans les arbres adultes et plus anciens. Sans surprise, nous retrouvons aussi toutes ces espèces dans le domaine voisin de la Vallée-aux-Loups. La proximité de ces espaces de nature, leur complémentarité paysagère et écologique constituent une véritable liaison dans la trame verte locale, pour que ces espèces puissent vivre et se déplacer aisément, de site en site.



Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), certainement le mammifère le plus facile à voir dans les Bois.

Espèces	Statut réglementaires	Statut de conservation local	Éléments d'écologie et observation sur les bois de la Garenne et de la Solitude	Enjeu de conservation
Espèce contactée au cours de l'inventaire				
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV Protection nationale	Préoccupation mineure en France Quasi menacée en Ile-de-France	Espèce la plus abondante des bois départementaux de la Garenne et de la Solitude et du territoire, la Pipistrelle commune est ubiquiste et s'observe au niveau des zones arborées, des zones ouvertes, de la mare et même dans les zones très artificialisées. Espèce plutôt anthropophile qui gîte, hiver comme été, dans les bâtiments et plus rarement dans les gîtes arboricoles (en été). Elle est susceptible de gîter dans les bâtiments alentours. La probabilité de gîte dans le château est quasi-nulle. Dans les arbres, les potentialités sont moyennes.	Moyen
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV Protection nationale	Préoccupation mineure en France et en Ile-de-France Espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France(*)	La Pipistrelle de Kuhl est une espèce anthropophile ubiquiste. Elle a été contactée avec certitude, uniquement au-dessus de la mare du bois de la Solitude. Espèce très anthropophile qui gîte, hiver comme été, dans les bâtiments et plus rarement dans les gîtes arboricoles (en été). Elle est susceptible de gîter dans les bâtiments alentours. La probabilité de gîte dans le château est quasi-nulle. Dans les arbres, les potentialités sont moyennes.	Faible
Espèce appartenant au groupe d'espèces contacté au cours de l'inventaire				
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Annexe IV Protection nationale	Quasi menacée en France Espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (*)	La Pipistrelle de Nathusius est une espèce migratrice plutôt forestière. Le groupe d'espèces a été contacté sur l'ensemble des points d'écoute. La Pipistrelle de Nathusius est plutôt arboricole. La probabilité de gîte dans les arbres est moyenne	Moyen

Espèces de chiroptères contactées en 2015. Source : rapport Biotope 2015

Evidemment, deux autres gros mammifères n'ont pas été cités : les chiens et les chats domestiques. N'étant pas des espèces sauvages, elles ne sont pas citées dans les inventaires ; pourtant leur impact écologique est notable : les chiens non tenus en laisse peuvent chasser et faire fuir les petits mammifères et oiseaux ; et les chats sont certainement les plus grands prédateurs des parcs urbains (notamment de passereaux tels que les mésanges, rouges-gorges, merles..).

Les oiseaux

Un inventaire ornithologique précis (avec dénombrement des couples nicheurs) a été réalisé en 2015 par Bruno Lebrun. Comme pour les mammifères, le cortège des oiseaux nicheurs est commun pour la région, dans le cadre d'un environnement boisé en ville. En revanche, il affiche une plus grande diversité : 28 espèces nicheuses ont été répertoriées. Certaines très communes des parcs et jardins, tels que le pigeon ramier, le merle noir, l'accenteur mouchet, le pic vert, la fauvette à tête noire, la mésange charbonnière, la pie bavarde, la corneille, l'étourneau et le pinson des arbres... Et d'autres plus typiques du milieu forestier : le pic épeiche et le pic mar, appréciant les vieilles chênaies, le geai des chênes, la grive musicienne, la mésange bleue, la mésange huppée et le roitelet huppé, appréciant tous deux les conifères du parc.



Mésange charbonnière (*Parus major*), la plus grosse espèce de mésanges fréquentant le parc

Voici la synthèse ornithologique 2015 (Bruno Lebrun) :

- Oiseaux nicheurs

- pigeon ramier : abondant. 10 à 20 couples. Population apparemment stable.

- pigeon colombin : commun. 3 à 5 couples. Population apparemment stable.

- perruche à collier : commune. 4 à 5 couples. Population en augmentation.

- pic mar : 1 couple. Premier cas de nidification.

Nicheur récent à la Vallée-aux-Loups (2011) et au parc de Sceaux (2013), établi également depuis cette année au parc Henri Sellier, ce pic semble continuer sa progression. En Ile-de-France cette espèce est signalée en nette progression depuis le début des années 1990.

- pic épeiche : commun. 2 à 3 couples. Population apparemment stable.

- pic vert : rare. 1 à 2 couples. Population apparemment stable.

- troglodyte mignon : abondant. 10 à 15 couples. Population apparemment stable.

- accenteur mouchet : rare. 2 à 3 couples. Population apparemment stable.

- rouge-gorge familier : commun. 5 à 10 couples. Population apparemment stable.

- merle noir : abondant. 10 à 15 couples. Population apparemment stable.

- grive musicienne : commune. 3 à 5 couples. Population apparemment stable.

- grive draine : rare. 1 couple probable. Population apparemment stable.

- fauvette à tête noire : commune. 5 à 10 couples. Population apparemment stable.

- pouillot véloce : commun. 5 à 10 couples. Population apparemment stable.

- roitelet huppé : rare. 1 couple lié aux conifères. Population apparemment stable.

- roitelet à triple bandeau : rare. 1 couple probable. Premier cas de nidification.

Il semble que les effectifs nationaux amorcent un déclin depuis le début des années 2000.

- mésange charbonnière : abondante. 12 à 15 couples. Population apparemment stable.

- mésange bleue : abondante. 15 à 20 couples. Population apparemment stable.

- mésange nonnette : commune. 2 à 3 couples. Population apparemment stable.

- mésange huppée : rare. 1 couple lié aux conifères. Population apparemment stable.

- mésange à longue queue : commune. 2 à 3 couples. Population apparemment stable.

- sittelle torchepot : commune. 4 couples. Population apparemment stable.

- grimpereau des jardins : commun. 2 à 3 couples. Population apparemment stable.

- pie bavarde : commune. 3 à 5 couples. Population apparemment stable.

- geai des chênes : commun. 3 à 5 couples. Population apparemment stable (probablement plus proche de la valeur inférieure de cette fourchette).

- corneille noire : commune. 5 à 10 couples. Population apparemment stable (probablement plus proche de la valeur inférieure de cette fourchette).

- étourneau sansonnet : abondant. 10 à 20 couples. Population apparemment stable.

- pinson des arbres : rare. 1 à 2 couples. Population apparemment stable.

Espèces nicheuses rencontrées antérieurement mais absentes en 2015

- chouette hulotte : 1 couple en 2009. Une femelle, dérangée au cours de la campagne de nettoyage, en janvier, quitte un nichoir, contenant deux œufs.

Cette espèce, qui n'a pas été contactée cette année, semble nicher qu'occasionnellement.

- pouillot siffleur : 2 à 3 couples ont niché jusqu'à la fin des années 1990.

Au niveau national les effectifs de cette espèce sont en chute libre depuis les années 1980.

- gobemouche gris : 1 à 2 couples ont niché jusqu'à la fin des années 1990.

Au niveau national les effectifs de cette espèce ont nettement diminué entre 1989 et 2007.



Mésange huppée (*Parus cristatus*), petite mésange fréquentant les conifères du parc.
© CD92/P. Fontaine

• Oiseaux de passage

- épervier d'Europe : occasionnel en survol tout au long de l'année. 1 le 16/04, 1 le 23/11
- faucon crécerelle : occasionnel en survol tout au long de l'année. 1 le 23/03.
- pigeon biset « domestique » : espèce citadine, régulière tout au long de l'année. 3 le 27/04, 3 le 06/05.
- martinet noir : régulier en survol au printemps et en été. 5 le 06/05, 5 le 19/05, 10 le 08/06, 10 le 18/06, 5 le 30/06.
- grive mauvis : occasionnelle à l'automne et en hiver. 3 le 23/11.
- fauvette des jardins : occasionnelle au printemps. 1 le 27/04.
- pouillot fitis : régulier au printemps. 4 le 17/04, 1 le 27/04.
- mésange noire : occasionnelle au printemps et en automne/hiver. 1 le 08/06.
- moineau domestique : espèce citadine occasionnelle tout au long de l'année. 3 le 06/05.
- verdier d'Europe : occasionnel au printemps. 1 le 17/04.
- grosbec casse-noyaux : occasionnel au printemps et en automne/hiver. 2 le 27/04.

Verdier (*Carduelis chloris*)
© CD92/P. Fontaine



Oiseaux de passage observés antérieurement (entre 2012 et 2014)

- coucou gris : occasionnel au printemps. 1 le 03/04/2012.
- pic noir : occasionnel à l'automne et en hiver. 1 mâle le 04/02/2013.
- pic épeichette : occasionnel à l'automne et en hiver (première mention). 1 le 24/09/2013.
- gobemouche gris : occasionnel au printemps. 1 le 24/05/2012 au bois de la solitude.
- loriot d'Europe : occasionnel au printemps. 1 le 03/05/2012.
- chardonneret élégant : occasionnel au printemps. 1 le 23/03/2012.
- bouvreuil pivoine : occasionnel au printemps. 1 couple le 13/03/2012, 1 couple le 11/04/2012.

Pour conclure, les populations des espèces nicheuses sont stables et comptent deux nouvelles espèces recensées en 2015 : le pic mar, dont la population francilienne est signalée en nette augmentation depuis le début des années 1990, semble continuer sa progression ; et le roitelet à triple bandeau dont les effectifs nationaux semblent amorcer un déclin depuis le début des années 2000. Les bois de la Garenne et de la Solitude attirent aussi un bon nombre d'oiseaux en migration ou hivernant, même si leur surface reste réduite par rapport aux grands parcs à proximité et leurs habitats moins variés.

Enfin, il faut noter la nidification de 4 à 5 couples de perruche à collier. La perruche à collier peut être considérée comme une espèce exotique envahissante en plein développement en Ile-de-France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue un lieu de reproduction privilégié (environ 70 couples nicheurs en 2013). Commandité par le Département, le Muséum national d'Histoire naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui la présence de cette espèce en Ile de France et particulièrement sur le sud des Hauts-de-Seine est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum national (CLERGEAU, 2014) estime le nombre de perruches à 5000 en Ile-de-France (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010).



Perruche à collier
(*Psittacula krameri*).
© CD92/W. Labre

Les nichoirs artificiels

La présence des nichoirs artificiels, se substituant aux cavités naturelles des vieux troncs d'arbres, permet le maintien des populations d'oiseaux cavernicoles. Il faut noter, qu'en dehors des zones naturelles protégées (ZNP), les arbres creux et dangereux sont abattus pour des raisons de sécurité du public au sein du parc, ce qui diminue d'autant le nombre de cavités naturelles potentielles. Aux bois de la Garenne et de la Solitude, 37 nichoirs sont installés avec un taux d'occupation de 94% (données décembre 2015). Sept types de nichoirs existent selon les exigences des espèces. Ce sont principalement des mésanges charbonnières et des mésanges bleues qui les utilisent, avec quelques grimpereaux des jardins, sitelles torchepot, et pour les gros nichoirs, les discrets pigeons colomblins - à ne pas confondre avec le biset de ville - et l'écureuil roux.

L'impact positif des nichoirs se mesure aussi au nombre de couples reproducteurs de mésanges charbonnière et bleue (29 couples). Ces deux espèces ont un régime alimentaire principalement orienté vers les insectes et les araignées, même si elles consomment également des graines et des fruits. En particulier, la mésange bleue et la mésange charbonnière sont réputées pour leur grande consommation de chenilles défoliatrices (tordeuses et processionnaires notamment). Une nichée de mésange bleue peut consommer en moyenne entre 6 et 9000 chenilles processionnaires par saison. Ainsi, au-delà de la simple préservation des espèces, il s'agit bien là de bénéficier d'un moyen de lutte biologique contre d'éventuels ravageurs et de limiter les risques d'invasions, inhérents à un écosystème perturbé, où le ratio prédateurs/proies serait déséquilibré. D'ailleurs, les mésanges elles-mêmes constituent des proies pour d'autres espèces, notamment les rapaces (chouette hulotte, épervier d'Europe, faucon crécerelle). Finalement, le dispositif des nichoirs renforce la fonctionnalité de l'écosystème, en intervenant indirectement, mais positivement, sur son réseau trophique.



Nettoyage d'un nichoir par un grimpeur professionnel. L'opération se déroule chaque année sur les mois de novembre et décembre.

Les insectes

15 espèces d'insectes, indicatrices de milieux – toutes les espèces ne sont pas comptabilisées – ont été observées en 2015 dont 3 odonates (les libellules et demoiselles), 2 coléoptères (les « scarabées » au sens familier), 3 orthoptères (les grillons, sauterelles et criquets) et 7 lépidoptères (les papillons). Aucune espèce protégée n'a été observée. Néanmoins 1 espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats a été contactée : le Lucane cerf-volant. Cette espèce, au regard de ses différents statuts et de ses spécificités écologiques (apprécie les vieux chênes), possède un enjeu moyen de conservation.



Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), mâle (le plus gros) et femelle.

Lors du dernier inventaire du bureau d'études BIOTOPE (2009), 15 espèces communes de papillons ont été observées. Certaines sont inféodées aux lisières et aux boisements : le thécla du chêne, le bombyx disparate, le tircis ; d'autres aux milieux ouverts : l'azuré de la bugrane, le gamma, la grisette (espèce assez rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF) ; et d'autres, plus ubiquistes comme les piérides, la belle-dame ou l'écaille chinée. Il faut noter que les clairières à épilobes en épi sont susceptibles d'attirer le papillon spécialiste de cette plante : le sphinx de l'épilobe. Il n'a pas encore été observé dans le parc, mais sa présence serait intéressante, étant protégé au niveau national et déterminant ZNIEFF. Bien entendu d'autres sont susceptibles d'être observées dans le parc, telles que le procris, le paon du jour ou encore la zygène de la filipendule et le demi-deuil, tous deux aussi déterminants ZNIEFF.

Nom scientifique	Nom français	Protection/Natura 2000	Liste rouge régionale	Statut de rareté régionale	Enjeu de conservation
Odonates					
<i>Polyzonus pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes		LC	Commun	Négligeable
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	Calopteryx éclatant		LC	Commun	Négligeable
<i>Aeschna cyanea</i> (G. F. Müller, 1764)	Aeschna bleue		LC	Commun	Faible
Coleoptères					
<i>Dorcus parallelipipedus</i> (Linnaeus, 1758)	Petite biche		Non existante		Faible
<i>Lucanus cervus</i> Linné, 1758	Lucane cerf-volant	Annexe II de la directive habitats	Non existante	1 bastion français en Ile de France	Moyen
Orthoptères					
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée		Non existante	Commun	Négligeable
Lépidoptères					
<i>Polyommatus c-album</i> (Linné, 1758)	Robert le diable		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Pararge aegeria</i> (Linné, 1758)	Tircis		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la houque		Non existante	Plus rare	Faible
<i>Vanessa atalanta</i> (Linné, 1758)	Vulcain		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu		Non existante	Commun	Faible
<i>Pieris rapae</i> (Linné, 1758)	Piérade de la rave		Non existante	Commun	Négligeable
<i>Pieris brassicae</i> (Linné, 1758)	Piérade du chou		Non existante	Commun	Négligeable

LC : Préoccupation mineure



Tircis (*Pararge aegeria*), papillon commun des boisements clairs.



Robert le diable (*Polyommatus c-album*). A remarquer la découpe des ailes et le petit « c » blanc de dessous les ailes, qui lui donne son nom d'espèce « c-album ».

Les reptiles et amphibiens

Les reptiles et amphibiens ont aussi fait l'objet d'investigation en 2015. Une seule espèce d'amphibien a été observée : le crapaud commun ; et trois espèces de reptiles : le lézard des murailles, l'orvet fragile et la tortue de Floride (dans le bassin de la Solitude), au caractère invasif pour cette dernière. En effet, c'est un grand prédateur de la petite faune aquatique et il convient de la retirer de ce milieu à vocation écologique et la remettre dans un bassin d'agrément.



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires	Statut de conservation	Éléments d'écologie et population observée sur l'aire d'étude	Enjeu de conservation
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / Faune / Flore » Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 2)	Commun	Reptile le plus commun du territoire. Cette espèce ubiquiste fréquente une grande variété de milieux ouverts bien exposés, avec des micro-habitats facilitant la thermorégulation. Population de taille moyenne.	Faible
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 3)	Assez commun	Lézard apode qui affectionne la fraîcheur des fourrés et des boisements mais qui peut fréquenter les milieux plus ouverts et secs comme les friches. Population non évaluée.	Faible
Espèces ou groupes	Statuts réglementaires	Statut de conservation	Éléments d'écologie et population observée sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu de conservation
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Espèce protégée en France (arrêté ministériel du 19 novembre 2007, article 3)	Assez commun	Il apprécie les milieux frais et boisés, composés de feuillus ou mixtes. Il préfère des plans d'eau permanents de grande dimension, souvent riches en poissons (lacs, étangs, bras morts, mares, rivières, ruisseaux, bassins de carrières et sablières). <u>Dispersion</u> : de l'ordre du kilomètre (maximum 4 km)... 2 individus contactés au sein de la ZNP des feuillants en phase terrestre	Faible

Amphibiens et reptiles observés sur le site en 2015.
Source Biotope 2015



Tortue de Floride du bassin de la Solitude, jouant à cache-cache avec les gestionnaires.

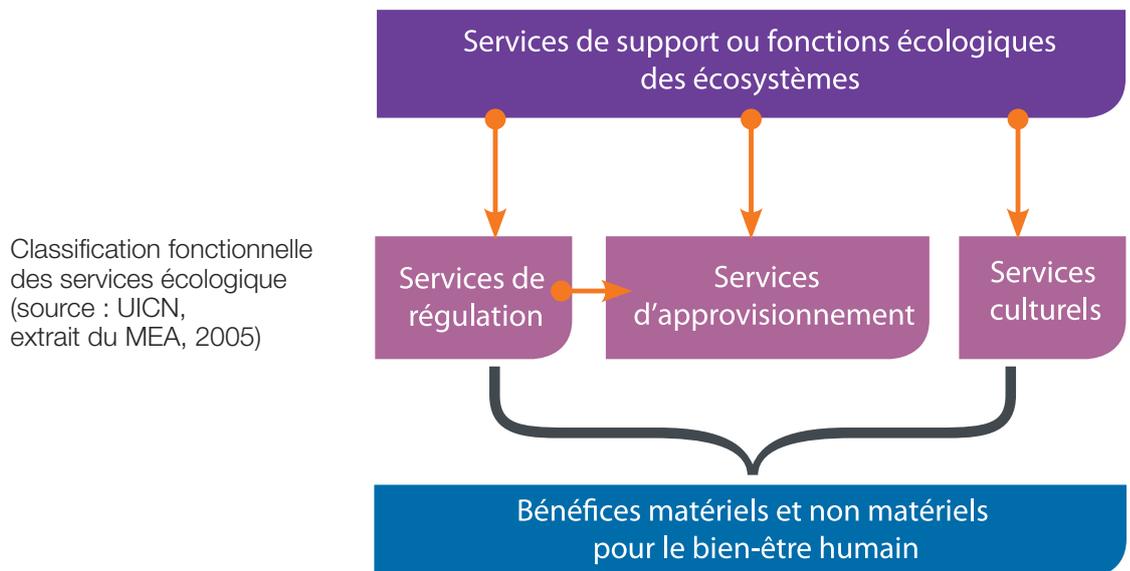
La petite mare située dans la grande clairière du bois de la Garenne est prometteuse (refaite en 2012). Avec une gestion adaptée, elle pourra certainement accueillir et développer de nouvelles populations d'amphibiens, tels que des tritons palmés, ponctués, crapauds communs, grenouilles vertes...

En conclusion, les bois de la Garenne et de la Solitude constituent, malgré leur petite superficie, un site intéressant pour la conservation de la faune et la flore locales. Son entretien écologique (zéro pesticide depuis 2007) et la qualité de son habitat forestier confèrent au site toute son attractivité et un potentiel certain en terme de biodiversité urbaine.

3) Les services écosystémiques

En agglomération urbaine, un espace de nature tel que les bois de la Garenne et de la Solitude apporte de multiples services aux habitants. Ces services écologiques, générés par le fonctionnement naturel de l'écosystème, sont mis en valeur depuis quelques années, notamment grâce à l'étude internationale sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium Ecosystems Assessment, 2005). En France, ce travail est prolongé par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui publie le Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels, dont un volume traite en particulier des écosystèmes urbains.

Ainsi, ces considérations valorisent et renforcent l'intérêt porté au patrimoine naturel de chaque collectivité, de chacun de ses espaces de nature, notamment en pleine ville. Elles démontrent les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de ces services, quasiment gratuits, apportés par la nature. La figure ci-dessous, extraite du panorama de l'UICN, schématise ses services :



Quatre grandes catégories de services sont ainsi définies :

1- Les services de supports, liés au fonctionnement de l'écosystème et permettant d'alimenter les autres services

C'est la mécanique fondamentale du système : le déroulement des grands cycles de la matière (eau, carbone, azote), la vie des espèces animales et végétales, leurs relations, la pollinisation, la propagation des gamètes, la migration des individus...

Exemples à la Garenne et à la Solitude : présence d'un sol perméable et d'une couverture boisée importante ; zones naturelles protégées avec du bois mort qui en se décomposant, nourrit le sol ; plusieurs habitats naturels sont recensés ; 28 espèces d'oiseaux nicheurs...

2- Les services de régulation

Il s'agit de la réduction des risques d'inondations (un sol perméable et végétalisé diminue le ruissèlement qui peut provoquer en aval des inondations lors de fortes pluies) ; de la diminution de l'érosion (protection des sols par les végétaux) ; de la régulation du climat local (les végétaux et les zones d'eau par leur évaporation abaissent les températures estivales des zones urbaines surchauffées) ; de la contribution à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols (les végétaux et la microfaune peuvent fixer les particules polluantes de l'air, les extraire du sol et de l'eau) ; de la lutte contre les espèces nuisibles, infections et parasites (un écosystème sain limite les proliférations, les invasions, les déséquilibres) ; de la pollinisation, indispensable aux productions de fruits et légumes (en dehors des abeilles domestiques, le phénomène est garanti par beaucoup d'espèces sauvages : insectes, oiseaux, mammifères...).

Exemples à la Garenne et la Solitude : maintien d'un sol vivant, naturel et perméable, supportant une végétation et constituant une interface humide entre l'eau atmosphérique et l'eau des plantes ; aucun traitement chimique ; présence de deux ruchers, exploités par Monsieur Alain Coudrai à la Garenne et par Madame Régine Caranobe à la Solitude ; présence de renards et de rapaces, prédateurs limitant les proliférations de rongeurs ; présence d'oiseaux et chauve-souris régulant les populations d'insectes...

3- Les services d'approvisionnement

Cela concerne la production de nourriture, de matériaux de construction, d'énergie, d'eau douce, d'air sain, de médicaments, d'éléments décoratifs...

Exemples à la Garenne et la Solitude : services existants surtout au temps du monastère des Feuillants avec des vergers et des vignes sur les coteaux, une production de bois...

4- Les services culturels

Il s'agit des contributions innombrables de la nature à la constitution de nos valeurs sociales, esthétiques, artistiques, spirituelles et patrimoniales (détente, loisirs, tourisme, promenade, photographie, peinture, sculpture, randonnée, inspirations artistique, technologiques et scientifiques...).

Exemples à la Garenne et la Solitude : espace de nature ouvert à tous, témoins de l'histoire du Plessis (muret du clos des feuillants, les ruines du château, l'ancienne sablière)...

L'ensemble de ces services est donc indéniablement présent dans les bois de la Garenne et de la Solitude, dans des proportions variables selon les particularismes locaux. Leur géographie, en crête de plateau,

leur histoire, l'atmosphère champêtre et forestière, et la richesse de la flore et de la faune locales contribuent à la qualité de ses services. En outre, la gestion du site, respectueuse de l'environnement, labellisée Eve®, garantit le maintien de cette qualité.

4) La démarche environnementale

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur les deux bois et influence largement le plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques déjà proscrites depuis 2007. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du site sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label Eve® « Espace vert écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.



L'ensemble du site a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé EVE® en juillet 2012. Chaque année, un nouvel audit a lieu. 102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zero pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits écocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'ECOCERT. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.

BILAN DE LA PÉRIODE DE GESTION 2009-2014

Sur les cinq dernières années, la gestion a répondu aux exigences d'entretien courant du site et de son ouverture au public. Le budget moyen annuel des deux bois est de 120 000€ en fonctionnement, consacrés pour une grande part au paiement de l'entreprise horticole (les jardiniers), entretenant quotidiennement le parc ; et de 70 000€ en investissement, servant aux différents travaux de rénovation des équipements, des ambiances paysagères et de la régénération des boisements.

Au cours de cette période, des allées ont été refaites avec un revêtement en sable stabilisé (allée est-ouest à partir de l'entrée Paul Rivet et l'allée desservant les escaliers de la Rivière sèche, par exemple) ; certaines entrées ont bénéficié d'un nouveau sol en béton désactivé (entrée des Feuillants et Levandowska) ; un tourniquet gérant l'accès au bois de la Garenne a été installé à l'entrée du Général Leclerc (lors de la fermeture du parc, il est bloqué dans le sens de sortie uniquement) ; l'aire de jeux du bois de la Solitude a été déplacée au bois de la Garenne (à cause des trop nombreux actes de vandalisme commis sur son lieu précédent, trop isolé) ; et une dizaine de bancs et une table de pique-nique (en plastique recyclé imitation bois) sont venus enrichir le mobilier des bois.

Enfin, depuis 2012, le suivi et le contrôle de gestion ont évolué pour répondre aux exigences du label Espace Végétal Ecologique (Eve® d'Ecocert).



Nouvelle aire de jeux au bois de la Garenne (installation en 2015).

La gestion forestière

Dans le même temps, des travaux de conservation des boisements ont été confiés à des entreprises arboricoles spécialisées. En 2009, l'étude conjointe de l'Agence Biotope (en écologie) et du Cabinet Pierre Grillet (en gestion forestière) a abouti à une planification des travaux à mener entre 2009 et 2014. 160 000 € ont été consacrés à cette programmation.

L'objectif des travaux est d'assurer la pérennité de la forêt et en conséquence de travailler selon les quatre principes suivants :

1) diversité des âges (coexistence de jeunes arbres, d'adultes et de vieux) ; on parle de forêt inéquienne garantissant ainsi un renouvellement permanent du couvert forestier ;

2) diversité des essences (dans le respect des exigences écologiques et régionales du lieu) ; la diversité confère une meilleure résistance à l'écosystème forestier : pour exemple, les parasites sont souvent spécifiques à une espèce et le fait d'avoir une forêt constituée de multiples essences limite la contamination et évite d'avoir tous les arbres malades en même temps ;

3) conservation des trois strates : herbacée, arbustive et arborée ; ce principe conforte les deux principes précédents ;

4) conservation de bois mort (debout et couché) ; principe fondamental pour assurer le cycle de la matière : les arbres pourrissant nourrissent une foultitude d'espèces, notamment des décomposeurs qui enrichissent le sol de matières nutritives, essentielles aux arbres vivants.

La commande des interventions et le contrôle des travaux d'abattage, de sélection, de recépage et de plantation sont assurés par le Service du Patrimoine Végétal (SPV) du Département des Hauts-de-Seine.



Allée du plateau, sinuant dans la futaie.

Tableau de bord 2009-2014 des opérations sur les parcelles forestières.

Suivi Désiré Imblot

année	Parcelles / action programmée	interventions réalisées
2009	parcelle 1-10/ réfection de la mare de la garenne et ouverture (élagage coupe d'arbre)	réalisé en 2012
2009	parcelle 2-6/ réfection bassin de la solitude	curage et aménagement d'une berge douce immergée en pouzzolane
2009	ajout d'une dizaine de gîtes à chiroptères et d'une dizaine de nichoirs	2 gîtes en 2010, 2 en 2011, 3 à chouette en 2010, 3 de 32 en 2010
2009	création d'abris à microfaune à côté des mares	pile de bois perforée sur la clairière
2009	parcelle 2-1-1 & 2-4-1	dégagement
2009	parcelle 1-3	recépage
2009	parcelle 7	plantation
2009	parcelle 8	plantation
2010	parcelle 2-1-1 & 2-4-1 & 2-3-1	dégagement
2010	parcelle 1-27-1 & 1-28-1 & 1-29-1 et 8	abattage et dépressage
2010	installation de bancs	nouveau mobilier en 2014-2015
2011	parcelle 2-4-1	plantation
2011	parcelle 2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4 ; 2-5 ; 2-6	abattage arbres
2011	parcelles 1-24 et 1-19	abattage arbres
2012	parcelle 1-28	préparation du sol et plantation
2012	parcelle 1-2	préparation du sol et plantation
2012	parcelle 1-1	préparation du sol et plantation
2012	parcelle 1-4	débroussaillage
2012	parcelle 2-6	préparation du sol et plantation
2012	parcelle 1-13	éclaircie
2012	parcelle 1-27	éclaircie
2012	parcelle 1-29	éclaircie
2013	parcelle 1-2-1 et 1-27-1	entretien de plantation
2013	parcelle 1-2-1 et 1-27-1	entretien de plantation
2013	parcelle 1-2	plantation
2013	parcelle 1-14	plantation
2013	parcelle 2-4	éclaircie
2014	parcelles 1-2 et 1-14	entretien de plantation
2014	parcelles 1-2 et 1-14	entretien de plantation
2014	parcelle 1-2	prépa terrain aire de jeux
2014	parcelle 2-2	ouverture clairière
2014	parcelle 2-3	suppression d'arbustes
2014	parcelle 1-2	travaux arboricoles
2015	parcelle 2-3	plantation arbustes

LA GESTION DU PARC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

En préambule à ce chapitre, il faut souligner que les plans de gestion doivent respecter le caractère du lieu (présenté en introduction de cette synthèse), qui se traduit en orientations de gestion sur le long terme :

Les orientations de gestion sur le long terme du bois de la Solitude :

- Entretenir les jardins attenants au château, en évoquant le jardin pittoresque de l'époque 19e siècle.
- Maintenir les lisières boisées et le boisement Sainte-Catherine, garantissant un écrin naturel autour de la partie jardinée et du château.
- Mettre en valeur les entrées principales des rues Paul Rivet et du Bois des vallées ; elles communiquent directement avec les jardins du château ; des vues depuis ces entrées doivent être créées et conservées sur le château.
- Conserver et valoriser les ruines du château.
- Assurer la mise en sécurité du périmètre du château, sans compromettre sa valeur esthétique.

Les orientations de gestion sur le long terme du bois de la Garenne :

- Conserver l'ambiance forestière du lieu ; travail en futaie irrégulière, en taillis, fourrés...
- Privilégier les peuplements de hêtraie chênaie et chênaie sessiliflore.
- Maintenir les zones naturelles protégées ; enrichir leur peuplement ; conserver du bois mort en grumes, en piles, en haie de Benjès...
- Entretenir des lisières en limite du bois, avec des vocations distinctes selon le lieu : lisière espacée avec transparence vers le boisement, depuis la rue, ou lisière dense (haie champêtre) avec occultation de la vue sur l'extérieur, depuis le bois.
- Protéger les talus avec un système de fascinage-clayonnage adapté à l'ambiance rustique du lieu.
- Aménager et conserver les vues sur le vallon des Blagis au sud et la vallée de la Bièvre à l'est.
- Valoriser les cèdres et les pins ; dégager les fourrés autour des troncs ; renouveler les pieds en cas de sénescence ; conserver ce type d'essences exotiques sur le site.
- Entretenir un corridor discontinu de milieu ouvert ; succession de petites et moyennes clairières dans le boisement ; y diversifier les habitats (ruchers, mares, prairie, pelouse...).
- Mettre en valeur les entrées du bois ; éviter un renfermement des vues sur l'intérieur ; éviter les effets couloir d'arbustes jointifs le long des allées.
- Conserver les murs de l'ancienne propriété des Feuillants ; mise en valeur paysagère au sein du bois.

A l'issue du diagnostic technique, des visites de terrain de l'équipe projet et de l'enquête auprès du public, 120 propositions d'améliorations ont été formulées. Toutes ont été étudiées par l'ensemble des membres de l'équipe projet pour finalement être validées ou reportées dans une programmation ultérieure ou simplement rejetée. Le criblage ainsi effectué a pour objectif de donner une cohérence à l'ensemble du plan de travail, qui devra être mis en œuvre selon les grands axes d'amélioration choisis. Bien entendu, il s'agissait aussi de rester dans le cadre défini par les contraintes réglementaires, politiques, budgétaires, environnementales et professionnelles, inhérentes à toute opération publique.

Ainsi, le plan de travail présente toutes les opérations projetées dans les 5 ans à venir, rattachées à leur objectif, eux-mêmes issus d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établi dans le plan de gestion. C'est un outil de justification et de validation.

Le plan 2016-2020 s'organise autour de cinq axes :

- 1- Conserver une gestion forestière du lieu et valoriser son patrimoine arboré
- 2- Renforcer la diversité paysagère du lieu et l'intérêt des promenades
- 3- Mettre en valeur les entrées principales du lieu
- 4- Promouvoir l'intérêt patrimonial des bois et renforcer la qualité d'accueil du public
- 5- Respecter la qualité d'ENS (espace naturel sensible) du site, en renforçant son écosystème forestier

Chacun de ces axes sont déclinés en plusieurs objectifs auxquels sont rattachées des opérations concrètes à conduire dans les 5 ans.

L'ensemble de ces opérations sera conduit sur la période 2015-2019. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc possible que certaines opérations soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera prioritaire.

Une attention particulière sur la gestion forestière

La gestion des arbres suit les mêmes principes que précédemment (lire chapitre « Bilan de la période de gestion 2009-2014 »). En 2015, un inventaire pied à pied (c'est-à-dire tous les arbres de plus 15 cm de diamètre à 130 cm de hauteur de tronc) a été mené par la forestière Inès de Chasseval et un état phytosanitaire de chaque arbre a été établi par l'Agence de l'Arbre.

La programmation pluriannuelle des futurs travaux de boisement est donc conséquente au caractère du lieu, à son ouverture au public et aux recommandations issues de ces deux expertises.

Parcelle 15 : Bois de la Garenne
Superficie : 2 766 m²

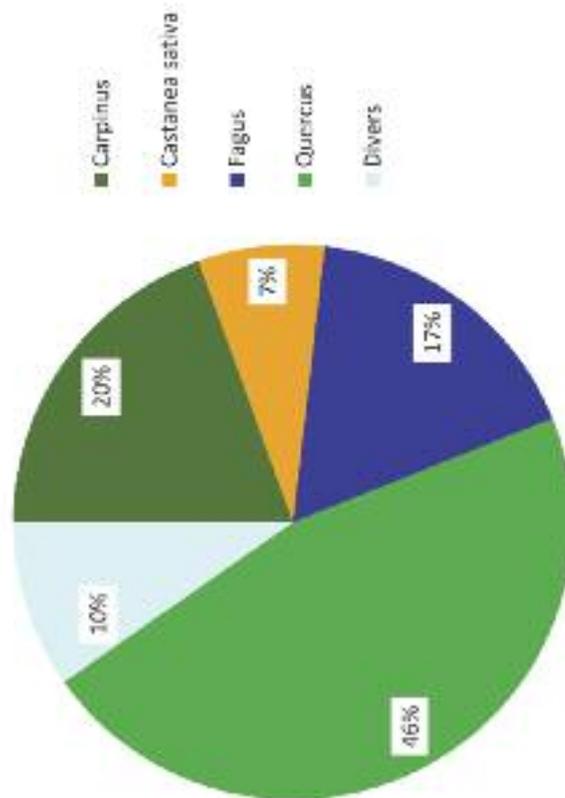
Parcelle 15	15	20	25	30	35	40	45	50	55	65	70	85	90	95	105	Total
Carpinus	2	5	4	3	1											15
Quercus					1				2	2	1	2	1	1	1	11
Fagus				1	3	2	1	1								8
Castanea sativa				4		1			1	1			1			8
Total	2	5	4	8	5	3	1	1	3	3	1	2	2	1	1	42

Densité : 152 tiges/ha

Biodiversité : 4 essences



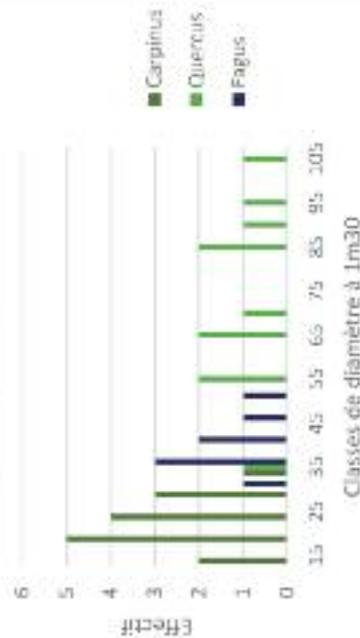
Parcelle 15 : Répartition des essences



Futaie irrégulière

La futaie se compose de bols moyens et de gros bols (73%) de chêne et de hêtre. Les petits bols (27%) sont des charmes, essence de taillis qui commencent à entrer dans l'étage de la futaie. Le couvert forestier est fermé. Il serait nécessaire d'éclaircir le peuplement pour permettre un apport de lumière au sol et assurer l'installation de semis. Présence d'un très gros chêne.

Parcelle 15 : Répartition des essences principales par diamètre



Exemple de fiche descriptive de parcelle forestière.
Source : Inventaire pied à pied, Inès de Chasseval (2015)

Une vigilance sur un champignon, la collybie

Dans le parc voisin Henri Sellier, le boisement situé sur le plateau est constitué d'une chênaie arrivée à maturité, dont les arbres les plus anciens sont âgés de plus d'un siècle. Le 21 mai 2012, un gros chêne en pleine végétation a chuté dans ce secteur, par une météo sans vent. Le diagnostic a montré que son système racinaire était totalement dégradé par un champignon, la collybie. Aucun signe extérieur d'affaiblissement de l'arbre n'était visible. Dans les jours suivants, des fructifications de collybie ont été observées sur d'autres arbres voisins ; 7 arbres ont alors été abattus en urgence avant la fête des Guinguettes.



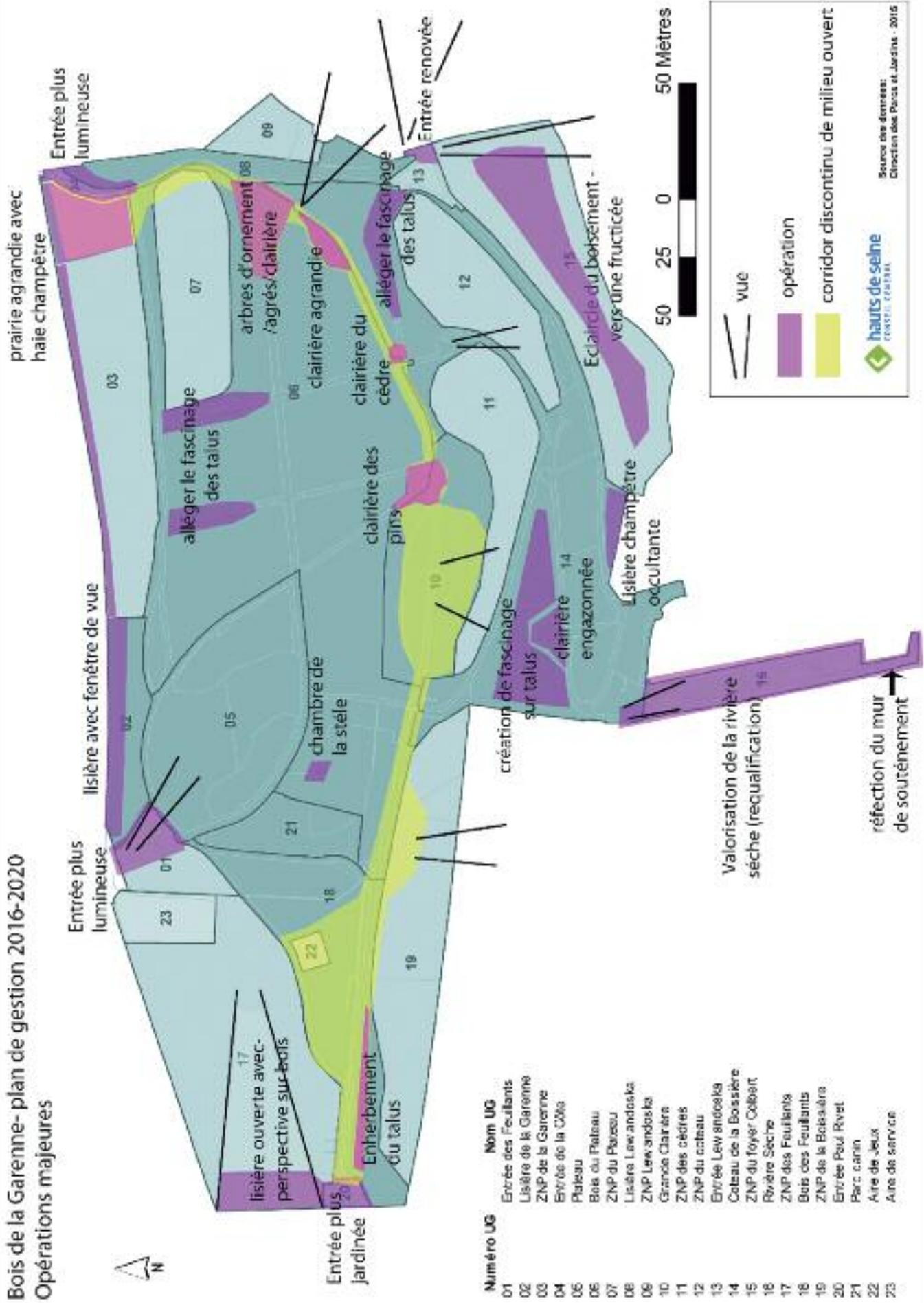
Fructification (carpophore) de la collybie (*Collybia fusipes*) au pied d'un chêne sur le parc Henri Sellier.
© CD92/D. Imblot

La fructification de la Collybie (la partie visible du champignon au pied de l'arbre) est la seule façon de détecter sa présence dans les systèmes racinaires. Elle peut avoir lieu en mai-juin ou en octobre si les conditions climatiques sont favorables. Le piétinement du sol favorise la propagation de ce type de champignon, car il fragilise par asphyxie les systèmes racinaires. Parallèlement, le compactage du sol peut empêcher la fructification du champignon, et rendre impossible sa détection, alors même que le système racinaire est déjà atteint et dégradé.

Afin de diminuer les risques pour les usagers du parc départemental Henri Sellier, plusieurs mesures importantes ont donc été mises en place (mise en sécurité avec pose de clôtures, zones de régénération, protection des sols avec copeaux...). Si le risque de collybie n'a pas été aussi nettement identifié pour les bois de la Garenne et de la Solitude, il est évident qu'il faut se montrer vigilant. Les deux bois sont aussi confrontés au vieillissement de leurs arbres, encore majestueux et très présents dans le paysage, mais qui, du fait de leur âge, sont plus vulnérables aux maladies, aux parasites et au tassement du sol. Une gestion rigoureuse doit continuer à être appliquée, qui implique des régénérations avec des abattages et des replantations d'arbres, aux bénéfices des futures générations.

Bois de la Garenne- plan de gestion 2016-2020

Opérations majeures



Bois de la Solitude- plan de gestion 2016-2020
Opérations majeures

Amélioration de la lisière
avec des sempervirents
(écran hivernal)

Ouverture de l'entrée
pour piétons (PMR)

Entretien du talus avec
couverture arbustive plus
basse

Mise en valeur
de l'entrée Paul Rivet

Vue sur le
château

01
Requalification de
l'ancienne aire de
jeux

02

03

04

05

06

07

requalification des entrées
et des jardins du château

Mise en valeur et en
sécurité du château

08

09

Mise en valeur de la rivière
artificielle et du bassin

Mise en valeur de
l'entrée du bois des
vallées

0 25 50 Mètres

vue

opération

écran boisé

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Source des données:
Direction des Parcs et Jardins - 2014

Numéro LIG	Nom LIG
01	Bois Sainte-Catherine
02	Promenade Sainte-Catherine
03	Talus Paul Rivet
04	Entrée Paul Rivet
05	Bois des Robinson
06	Jardin bas
07	Jardin haut
08	Château
09	Allée de la cascade
10	Coteau de la cascade
11	Entrée du Bois des vallées
12	Lisière du Bois brûlé

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Conservation d'une gestion forestière du lieu et valorisation son patrimoine arboré	Poursuivre la gestion forestière du site	ND	ND	Appliquer le plan de gestion forestier parcelle / parcelle
		ND	ND	Renouveler le diagnostic phytosanitaire (T0 : 2015)
		ND	ND	Surveiller étroitement le risque de développement de la collybie sur les chênes du plateau notamment
		ND	ND	Suivre l'évolution des arbres âgés et l'impact des sécheresses estivales potentiellement à venir.
		ND	ND	Rechercher et protéger les semis naturels de cèdres s'il y a.
	Préserver le sol forestier	5	Le plateau	Continuer le dispositif de régénération par chambre fermée avec ganivelle
		5	Le plateau	Protéger le sol avec un épandage annuel des broyats issus des coupes du site ou des sites voisins
	Assurer le renouvellement d'arbres majeurs et d'ornement	6	Le Bois du plateau	Replanter la petite parcelle boisée au niveau de la placette à l'est, proche de Levandowska. Proposer des cèdres, hêtres, charmes par lot de 3 pieds.
		6	Le Bois du plateau	La valorisation du gros cèdre (dégagement des jeunes arbres et arbustes sous houppier) pourrait donner lieu à une nouvelle placette avec banc.
		ND	ND	Dégager les arbres majeurs du site (chênes, hêtres, pins, cèdres...) pour aménager des vues depuis les allées ; valoriser leur tronc et leur houppier. Rechercher les meilleures vues, dégager les bois et maintenir l'ouverture en gestion courante.
Renforcer la diversité paysagère du lieu et l'intérêt des promenades	Améliorer la qualité paysagère de l'unité Rivière sèche	16	Rivière sèche	Fleurir le lieu avec des espèces champêtres de milieux humides (Iris jaune, jacinthe bleue, cardamine des prés...)
	Améliorer la qualité paysagère de l'unité Rivière sèche	16	Rivière sèche	Dégager la vue depuis le haut de l'escalier pour agrandir la perspective (rabattre les taillis proche de l'escalier)
		16	Rivière sèche	Développer un projet d'amélioration paysagère progressive de l'unité pour une meilleure intégration au caractère du lieu. Recépage/ coupe des saules; remise en lumière; fleurissement.
		18	Bois des Feuillants	Conservier une berme engazonnée avec quelques arbrisseaux (groseillier par exemple) le long de l'allée. Fleurissement discret de lisière.

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Renforcer la diversité paysagère du lieu et l'intérêt des promenades	Créer et valoriser les clairières	18	Bois des Feuillants	Conserver cette ambiance de clairière boisée autour de l'aire de jeux. Favoriser la lumière sur cet espace.
		6	Bois du plateau	Aménager une vue sur la prairie de la ZNP de la Garenne, le long de l'allée.
		6	Le Bois du plateau	Au niveau de la placette avant la grande clairière, mettre en valeur les quelques pins qui se distinguent avantageusement du boisement de feuillus environnant. Dégager le sous bois pour mettre en valeur les troncs et les houppiers plus haut. Penser un léger aménagement de cette placette autour du pin noir; ajout d'un banc circulaire autour du tronc par exemple
		3	ZNP de la Garenne	Agrandir la prairie en retirant notamment les robiniers au sud-est de l'unité. Dégager la vue depuis l'allée sur cette prairie.
		14	Coteau de la Boissière	Améliorer la qualité paysagère de la petite clairière : entretien en pelouse tondue, ajout de grumes en hémicycle ou sinueux avec tronçon coupé. Recépage et fascinage du talus
		10	Grande clairière	entretenir en pelouse tondue la partie nord de la clairière.
		10	Grande clairière	Ajouter 1 ou 2 grumes supplémentaires comme assises.
		2	La lisière de la Garenne	Créer une lisière forestière, masquer les vues directes vers les propriétés de la rue de la Garenne. Lisière avec toutefois des fenêtres et des transparences sur le bois. Possibilité de récupérer des ifs et des taxus en surnombre de l'Entrée des Feuillants.
		3	ZNP de la Garenne	Créer une hate champêtre le long du barreaudage pour occuper la vue sur la rue et les propriétés d'en face.
		8	La lisière Levandowska	Travailler sur la transparence de lisière; maîtriser la strate arbustive basse, privilégier la strate arbustive haute et arborée (supérieur à 3m). Conserver des vues sur le mur d'enceinte en pierres et les éclaircies provenant des propriétés riveraines.
8	La lisière Levandowska	Densifier la végétation au niveau de la clôture en treillis soudé		
	Créer des lisières adaptées au contexte paysager du bois			

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Renforcer la diversité paysagère du lieu et l'intérêt des promenades		14	Coteau de la Boissière	Créer une lisière champêtre le long de la Cité de l'Enfance (et occulter la vue sur le bâtiment et le parking)
		10	Grande clairière	Travailler la lisière boisée côté sud avec une transparence vers le lointain, sans trouée particulière
	3	ZNP de la Garenne	développer une lisière fine le long de la rue des Feuillants	
	17	ZNP des Feuillants	Développer une lisière plus entretenue et plus fleurie avec des essences de sous-bois (merisier, sureau, cornouiller). Conserver une transparence sur le bois depuis la rue. Maitriser les ronciers et le bois mort au sol (faire des piles de bois avec les grumes débités)	
	6	Le Bois du plateau	Ouvrir une vue le long de l'allée surplombant la ZNP du coteau (sud-est).	
	13	Entrée Levandowska	Vue vers le parc Henri Sellier et la Cité jardin basse. Ajouter un banc	
	6	Le Bois du plateau	Ouverture d'une vue sur Sellier et ajout d'un banc. Au niveau des talus : le type de fascines actuelles ne correspond pas à l'ambiance forestière du bois. Revoir la configuration des talus pour diminuer le nombre de fascines. Remplacer à terme toutes les fascines, par de nouvelles, dans un style plus rustique (en fagotage de châtaigniers par exemple)	
	ND		ND	Mettre en place une protection des talus érodés, basée sur un même système (fascine en fagotage et plantation rustique)
	ND		ND	Etre attentif à l'implantation des poubelles et autres mobiliers, selon les vues et les perspectives. Prendre soin à la qualité esthétique du scellement (dalle béton discrète, finition des travaux)
	ND	Soigner l'implantation et la qualité des petits équipements	ND	Etudier la possibilité de réduire le linéaire de clôtures (actuellement trop prégnante lors d'une promenade)
ND		ND	Réparer les grillages car les chiens passent dans les ZNP	
Mettre en valeur les entrées principales du lieu		1	Entrée des Feuillants	Revoir la disposition des panneaux sur la grille ; retirer les panneaux obsolètes et leurs supports.

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées	
Mettre en valeur les entrées principales du lieu	Soigner la qualité paysagère de l'entrée des Feuillants	1	Entrée des Feuillants	Déposer les éclairages ; revoir le système de chaîne érodant le pilier	
		1	Entrée des Feuillants	Constat : entrée trop sombre et végétation trop dense avec effet couloir. Aérer les plantations; faire des réceptions et sélections; ouvrir une perspective vers la clairière du plateau ; casser les lignes de végétaux taillés le long des allées. Agrémenter cette entrée avec des plantes à fleurs de sous bois (cyclamen, perce-neige, jonquille, narcisse). Travailler sur un fleurissement discret mais en toute saison.	
		Soigner la qualité paysagère de l'entrée de la Côte	4	Entrée de la Côte	Revoir la disposition des panneaux sur la grille; retirer les panneaux obsolètes et leurs supports.
			4	Entrée de la Côte	Déposer l'éclairage
			4	Entrée de la Côte	Rajeunir en recepant la halle de charmille le long du transformateur (complètement dégarnie du bas aujourd'hui)
			4	Entrée de la Côte	Changer le code d'entretien. Passer au code rustique. La qualité de cette entrée ne nécessite pas un travail particulier de mise en valeur, sinon de dégager une vue sur la prairie, qui confèrera à l'unité une ambiance champêtre.
			4	Entrée de la Côte	Améliorer la sous strate côté mur, recépage, plantation de sous arbrisseaux pour habiller le sol.
			20	Entrée Paul Rivet	Revoir la disposition des panneaux sur la grille; retirer les panneaux obsolètes et leurs supports.
			20	Entrée Paul Rivet	Dépose de l'éclairage
			20	Entrée Paul Rivet	Repousser la clôture de la znp des Feuillants de quelques mètres pour améliorer cette entrée
20	Entrée Paul Rivet	Agrémenter l'entrée de quelques plantes en massifs, rehaussant la qualité jardinée de l'unité, et annonçant la transition avec l'ambiance boisée du site. Travailler sur l'idée de zone tampon entre deux ambiances contiguës : la rue et le bois			

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées	
Mettre en valeur les entrées principales du lieu	Soigner la qualité paysagère de l'entrée Levandowska.	13	Entrée Levandowska	Revoir la disposition des panneaux sur la grille; retirer les panneaux obsolètes et leurs supports.	
		13	Entrée Levandowska	Dépose de l'éclairage	
		13	Entrée Levandowska	Réfection de la placette avec sol en béton balayé ou désactivé.	
			13	Entrée Levandowska	Introduction de petits massifs pour rehausser le niveau de l'entrée (code jardiné)
			13	Entrée Levandowska	Ouverture d'une vue sur Sellier et ajout d'un banc.
		Soigner l'entrée sur la rue du Général Leclerc	16	Rivière sèche	Portail sur rue : dépose des éclairages et du dispositif électrique
	Promouvoir l'intérêt patrimonial du lieu et renforcer la qualité d'accueil du public	Améliorer la qualité d'accueil du public	5	Le plateau	Ajouter deux tables supplémentaires en bordure de plateau, loin des pieds d'arbres
			21	Parc canin	Refaire le système de fermeture du portillon
			21	Parc canin	Ajust d'une ou deux grumes sciées comme assises
			ND	ND	Prévoir l'installation d'une zone d'agrès (barre de traction, barres parallèles, chaise abdos)
ND			ND	Etudier l'opportunité d'installer davantage de poubelles ou une répartition différente	
ND			ZNP	Réactualiser tous les panneaux ZNP.	
14			Coteau de la Boissière	Voir l'utilisation du portail donnant accès à la Cité de l'Enfance. Possibilité de l'ouvrir. Avertir les agents de la Cité en cas de fermeture du parc lors de vent fort ou fortes intempéries	
16	Rivière sèche	Diagnostic de la solidité du mur bombé en haut des marches, côté entrée de l'avenue du Général Leclerc. Confortement à mettre en œuvre en lien avec la résidence voisine (la Boissière).			
ND	ND	ND	Conforter ou restaurer les clôtures d'enceinte des deux bois		

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
 période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Promouvoir l'intérêt patrimonial du lieu et renforcer la qualité d'accueil du public	Evoquer et valoriser l'histoire du site	6	Le Bois du plateau	Mettre en valeur l'hémicycle de Taxus entourant le socle en pierre. Marquer le lieu (copeaux de bois au sol dessinant la surface de cet ancien aménagement). Nettoyer le socle.
		17	ZNP des Feuillants	Ajouter un panneau pédagogique sur la présence d'une ancienne carrière de sable
		ND	ND	Promouvoir la qualité historique et paysagère du Bois (articles, visites conférences, promenades randonnées commentées...). Promouvoir l'aspect forestier.
Respecter la qualité d'ENS du site en renforçant son écosystème forestier	Refaire les allées endommagées	ND	ND	Mettre en valeur les anciens murs de limites de propriétés, en conservant une transparence et évitant leur recouvrement total par du lierre.
		ND	ND	Après diagnostic, établir une programmation des allées à refaire. Intégrer les priorités du cheminement PMR.
		ND	ND	Préférer les travaux en hiver pour éviter un dérangement de la faune et de la flore. Site repertorié au schéma des ENS.
		ND	ND	Etudier la possibilité de créer une trame de milieux ouverts dans le bois. Bon potentiel de l'allée traversante est-ouest, passant par le mur en gabions et la grande clairière. Continuité avec les jardins du Bois de la Solitude.
		18	Bois des Feuillants	Maîtriser le lierre et la chédoine sur le mur en gabions : leur envahissement pourrait mettre en péril la solidité de l'ouvrage d'une part, et la juxtaposition des pierres et du lierre est plus esthétique qu'une surface uniforme couverte par le lierre seul, d'autre part. Conserver la flore ruspestre sur le dessus des gabions (Sedum)
		10	Grande clairière	Veiller à l'entretien de la mare : couverture par lentilles d'eau, bois et feuilles à ramasser; maintenir un ensoleillement
		10	Grande clairière	Apporter plus de lumière sur le rucher (depuis quelques années la lisière s'est densifiée). Couper d'abord les érables, essayer de conserver les robiniers.
10	Grande clairière	Sur la zone herbeuse, pratiquer une fauche tardive avec conservation d'un ourlet herbeux. Ajout d'une pile de bois sur une partie ensoleillée.		

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE

période 2016-2020

ND : non déterminé (concerne tout le site, sans unité particulière)

BOIS DE LA GARENNE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Respecter la qualité d'ENS du site en renforçant son écosystème forestier	Protéger les espèces sensibles du site	ND	ZNP	Revoir la conservation des arbres fortement penchés, chablis et volis. Notion d'esthétisme dans les ZNP à concilier avec l'objectif biodiversité.
		ND	ND	Gestion écologique des boisements : limiter les érables planes et sycomores, limiter les robiniers, laisser du bois mort au sol et débout, diversifier les classes d'âges.
		ND	ZNP	Révision des objectifs et du cahier des charges des ZNP.
		ND	Garenne	Flore : enjeu fort de conservation sur l'alisier de Fontainebleau et le rosier rouillé (<i>R. rubiginosa</i>) : maintenir l'accès à la lumière sur les sujets et dégagement aux pieds
		ND	ND	Faune : développer les habitats pour la petite faune : - multiplier les piles de bois, haies en fagotage et meules pour l'orvet, - remplacer les gîtes à chauve-souris à plus de 10m de haut (niveau canopée), - conserver sur site les grumes et les vieux chênes pour le lucane - entretenir les orées forestières et clairières enherbées et ensolaillées pour l'écaille chinée.
15	ZNP du foyer Colbert	Eclaircir le boisement et développer une fructifiée; en particulier sur la portion du talus orienté au sud.		
ND	ND	Rédaction des fiches "espèces sensibles" du site et mise en œuvre des mesures de conservation pour chaque espèce citée		

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
Période 2016-2020

BOIS DE LA SOLITUDE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
<p>Rappeler la valeur patrimoniale du site et renouer avec l'histoire du lieu</p> <p>Relever le code d'entretien, en jardiné, des unités autour du château et des entrées</p>		3	Entrée Paul Rivet	Agrémenter l'unité avec des plantes à fleurs : arbrisseaux, arbustes taille basse appuyés sur la lisière boisée ; parterre de grosses vivaces;
		3	Entrée Paul Rivet	Faire évoluer la prairie en pelouse tondue régulièrement et reniveler la surface
		3	Entrée Paul Rivet	Conservé l'effet lisière des bois voisins : entretenir une strate arbustive et une strate arborée en arrière : effectuer des sélections pour diminuer la densité de plantation d'origine, effectuer des recépages.
		6	Le jardin bas	L'ilot boisé doit évoluer en futaie jardinée : conserver les arbres de haut jet et en sous-bois planter des arbustes à fleurs, notamment des rhododendrons pontiques, et autres. Eviter l'effet taillis naturel, faisant un écran trop dense;
		6	Le jardin bas	Changer les bancs rustiques à termes pour des bancs type 19e
		7	Le jardin haut	Agrémenter le talus d'espèces plus fleuries, plus ornementales;
		7	Le jardin haut	Travailler les zones boisées (futaie jardinée de même que le jardin bas);
		7	Le jardin haut	La placette du bassin doit être redessinée pour souligner et suivre les bordures du bassin ; marquer l'extérieur de l'allée par petite haie taillée (<i>Ilex crenata</i> par ex.). A l'intérieur du bassin : descendre le niveau du sol pour renforcer l'effet de margelle ; planter des espèces au fleurissement bleu (Vinca, jacinthe par ex.); nettoyer la maçonnerie.
		7	Le jardin haut	Ajouter des bancs;
		7	Le jardin haut	Refaire un passage vers le bassin depuis l'arrivée de l'escalier;
		9	L'allée de la cascade	Travailler la transparence de la lisière longeant le coteau ; éviter donc l'effet couloir;
9	L'allée de la cascade	Créer un petit cheminement parallèle, en copeaux, à l'allée principale pour apprécier la vue sur l'ancienne cascade;		
9	L'allée de la cascade	Ajouter un banc permettant de profiter d'une vue sur le coteau.		
10	Le coteau de la cascade	Dégager les différents bassins de la cascade jusqu'au grand bassin bas; agrémenter l'ensemble de fougères		
11	L'entrée du bois des vallées	Faire des inclusions de parterres de vivaces (ex. de l'étang Colbert) pour casser cette grande surface minérale;		

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
Période 2016-2020

BOIS DE LA SOLITUDE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées	
Rappeler la valeur patrimoniale du site et renouer avec l'histoire du lieu		11	L'entrée du bois des vallées	Travailler la lisière ouest pour plus de transparence sur les premiers mètres et agrémenter la sous-strate avec des plantes à fleurs;	
		ND	toute unité jardinée	Agrémenter les sous-bois des unités jardinées. Quelques exemples de plantes en sous bois jardiné : <i>Camelia japonica</i> , <i>Euonymus fortunei</i> , <i>Hamamelis virginiana</i> , <i>Mahonia</i> , <i>Pieris japonica</i> et <i>P.floribunda</i> , <i>Skimmia japonica</i> , <i>Rhododendrons</i> , <i>Hydrangea petiolaris</i> ...	
	Mettre en valeur les ruines du château	8	Château	Conforter et valoriser les ruines ; relancer l'étude auprès du PBT avec les objectifs DPJP	
		8	Château	Sécuriser l'enceinte avec un barreaudage efficace et approprié au caractère du site alliant efficacité et esthétisme.	
	Créer et conserver les vues sur le château et ses jardins	8	Château		Gérer les fourrés d'arbustes et arbres autour des ruines, masquant à termes les vues
		8	Château		Implanter un panneau pédagogique sur l'histoire du lieu
		3	Entrée Paul Rivet		Conserver l'espace bien ouvert, empêcher l'avancée du bois et l'ombrage des arbustes proches pouvant pousser trop haut;
		3	Entrée Paul Rivet		Effectuer une remontée de couronne sur l'érable plane de l'entrée
		3	Entrée Paul Rivet		Travailler la transparence dans les arbustes pour une vue sur la placette du jardin bas
		6	Le jardin bas		Travailler la transparence dans les lisières boisées voisines (côté bois des Robinson) ;
		7	Le jardin haut		Travailler la transparence vers le château.
9		L'allée de la cascade		Conserver les vues sur le château (éviter le refermement par le taillis ou les semis d'érables);	
		11	L'entrée du bois des vallées	Dégager la vue depuis l'entrée vers le bassin bas de la cascade.	

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
Période 2016-2020

BOIS DE LA SOLITUDE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Rappeler la valeur patrimoniale du site et renouer avec l'histoire du lieu		10	Le coteau de la cascade	Dégager légèrement les arbres autour du grand bassin pour lui apporter de la lumière et le rendre plus visible des différents point de vue; Entretien d'une ambiance forestière, plus dense avec différentes strates, pour ajuster la transparence entre le dehors et le dedans
		12	Lisière du bois brûlé	
		1	Bois Sainte-Catherine	Entretien la diversité des essences forestières, des âges et des strates
		10	Le coteau de la cascade	Conservé quelques boqueteaux en taillis (lisière du parc), ne gênant pas la vue sur la cascade
		3	Talus Paul Rivet	Conservé les boisements avec des essences forestières
		8	Château	Conservé une lisière boisée en arrière plan du château côté Est
		4	Entrée Paul Rivet	Conservé l'effet lisière des bois voisins : entretenir une strate arbustive et une strate arborée en arrière : effectuer des sélections pour diminuer la densité de plantation d'origine, effectuer des recépages.
		3	Talus Paul Rivet	Entretien de la lisière par sélection et recépage régulier
		2	Promenade Sainte-Catherine	Ajouter des persistants dans la nouvelle lisière plantée rue de la côte Sainte-Catherine;
		ND	ND	Appliquer le plan de gestion forestier parcelle / parcelle boisée
Conservé une ambiance forestière en lisière	Conservé un écran boisé autour des jardins	ND	ND	Renouveler le diagnostic phytosanitaire (état T0 en 2015)
		ND	ND	Surveiller étroitement le risque de développement de la collybie sur les vieux chênes
		ND	ND	Suivre l'évolution des arbres âgés et l'impact des canicules et sécheresses potentiellement à venir.
Respecter la qualité d'ENS du site en renforçant son écosystème forestier	Poursuivre la gestion forestière des unités boisées	10	Le coteau de la cascade	Curer le bassin et procéder à des écremages réguliers pour que la lumière pénètre l'épaisseur d'eau
		1	Le bois Sainte-Catherine	Maintenir en clairière l'accru fait en 2015. Ajouter des piles de bois.

PLAN DE GESTION DES BOIS DE LA GARENNE ET DE LA SOLITUDE
Période 2016-2020

BOIS DE LA SOLITUDE	objectifs	n° unité	nom de l'unité	opérations proposées
Respecter la qualité d'ENS du site en renforçant son écosystème forestier	Créer et conserver les habitats écologiques	10	Le coteau de la cascade	Enlever la tortue de Floride.
		10	Le coteau de la cascade	Maintenir la roselière du bassin; assurer sa pérennité en toute saison. Pas de fauche drastique en automne ou hiver, notamment.
		10	Le coteau de la cascade	Gîtes à chauve-souris à ajouter en boisement
		8	Le château	Si travaux de confortement des ruines, y placer des gîtes à chiroptères et nichoirs à rapaces
	ND	ND	Préférer les travaux en hiver pour éviter un dérangement de la faune et de la flore. Site repertorié au schéma des ENS.	
	10	Le coteau de la cascade	Entretien le coteau comme prairie sous futate : couper les rejets et semis de ligneux; conserver toutefois quelques boqueteaux en taillis (lisière du parc), ne gênant pas la vue sur la cascade	
	ND	ND	réaliser une cartographie des usages du lieu (y compris Garenne)	
	ND	ND	réaliser une nouvelle enquête auprès du public (y compris Garenne)	
	ND	ND	Mise en place des éco-compteurs (GAR et SOL)	
	ND	ND	Etudier l'opportunité d'installer davantage de poubelles ou une répartition différente (Y compris Garenne)	
Promouvoir l'intérêt patrimonial du lieu et renforcer la qualité d'accueil du public	Mieux connaître les usages du lieu	ND	ND	Faire installer des panneaux indicateurs sur la voirie (SOL et GAR)
		ND	ND	Développer des visites conférences en lien avec les sites de la Garenne, Colbert et Henri Sellier; prendre contact avec l'archiviste du Plessis qui fait déjà des conférences sur la ville (SOL et GAR)
	Faire connaître le lieu auprès des publics	ND	ND	Installer un panneau pédagogique sur l'histoire du lieu.
		ND	ND	Rouvrir l'entrée PMR (étude sur la réouverture ou la déconstruction de l'entrée d'angle).
	Faciliter les accès au site	2	Promenade Sainte-Catherine	Effectuer un bornage par géomètre de la limite ouest du bois et lancer la régularisation foncière le cas échéant
		12	Lisière du bois brûlé	Conforter ou restaurer les clôtures d'enceinte
	sécuriser le périmètre du site	ND	ND	

CONCLUSION

Ce plan de gestion paysager 2016-2020 est le premier plan des bois de la Garenne et de la Solitude à être réalisé en interne conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, commune à tous les parcs et jardins départementaux.

Un élément majeur de ce nouveau plan de gestion, et de ceux qui suivront, est très certainement la définition du caractère du lieu, cité en introduction de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale de ces deux bois, ce qui les caractérise et les différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

Les cinq prochaines années seront notamment consacrées au renforcement de l'identité du bois de la Solitude, en tant qu'ancienne propriété de maître de l'époque fin 19^e et début 20^e. Un entretien plus jardiné sera développé autour des ruines du château, et ces dernières, mises en valeur. Le bois de la Garenne connaîtra quelques éclaircies, avec de plus grandes clairières et des réouvertures de vues sur les vallées. Il s'agira aussi de mettre en valeur ses arbres remarquables, véritables monuments naturels pour certains, et piliers du caractère forestier du lieu. C'est dans cette idée que seront gérés les boisements du plateau, dans une optique plus de forêt, que de simple parc boisé. Cette gestion est aussi cohérente avec le classement en Espace Naturel Sensible des Hauts-de-Seine des deux bois, où leur qualité écologique doit être conservée et développée.

Pour finir, cette synthèse a été réalisée sur la base de l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger ce plan, est un effort considérable, qui lui confère une valeur indéniable. C'est effectivement un travail conséquent de rédaction, qui reste novateur dans le métier, où la culture et la transmission orales des techniciens constituaient, jusqu'ici, une part essentielle des connaissances sur la gestion des bois. Désormais, le plan de gestion transmet ses connaissances dans un document écrit aux générations suivantes.

Pourtant, la rédaction du plan de gestion n'est pas une fin en soi. Il s'agit bien d'un plan de travail qu'il faut mettre en oeuvre sur les cinq prochaines années. Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion, et transmettre la mémoire des aménagements sur ces deux sites. En 2020, c'est l'évaluation de ce travail qui nous confirmera son intérêt.

Le porter à connaissance de ce document et sa validation politique par le Président du Conseil départemental permet d'asseoir ce plan de gestion et sa pérennité.

« Avec les leçons du passé, et envisageant les changements possibles dans le futur, le plan de gestion s'efforce d'orienter l'évolution des parcs de façon à répondre toujours mieux aux multiples aspirations des hommes. Afin que toutes les ressources soient préservées, efforçons-nous d'être des garants d'une gestion pérenne des écosystèmes et de leurs potentialités complexes.

Les boisements s'inscrivent bien sûr dans les schémas des aménagistes, ils sont partie intégrante de nos paysages : les arbres sont comme nous, il faut les protéger pour qu'ils nous protègent. »

Désiré Imblot, Responsable des régénérations des boisements,
Service du patrimoine végétal

« Le plan de gestion est devenu un élément incontournable pour la gestion de nos espaces verts et nos jardins. Véritable outil prévisionnel, il permet la transversalité des savoirs, le dialogue, l'échange entre les différents acteurs de nos parcs. Ainsi nous garderons une trace des actions menées et un lien avec nos successeurs, pour que perdurent dans le temps la transmission et l'approfondissement des connaissances de notre patrimoine vert . »

Didier Rosseman, Responsable technique des parcs départementaux du Plessis-Robinson



**Pôle Cadre de vie et aménagement urbain
Direction des parcs, jardins et paysages**

Olivier Bouviala

Maquette
DDA/SITEP/UAG - G. Loison

Clichés © O. Bouviala

Impression : Reprographie Conseil départemental 92

Mai 2016

